

Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Table des matières

PREAMBULE	Page 3
I- LE CONTEXTE GENERAL	Page 4
1- Principaux indicateurs des comptes publics	Page 4
2- Etat des lieux des finances locales en 2019	Page 5
3- Principales dispositions de la LPFP 2019 et PLF 2020	Page 5
A. La loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022	Page 5
B. Le projet de loi de finances pour 2020	Page 5
II- SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT	Page 5
1- Le scénario proposé dans le cadre du DOB 2020 pour le BP et les BA	Page 5
2- Les ressources financières de la Communauté de Communes en 2019	Page 7
A. La trajectoire des recettes fiscales	Page 7
a. La fiscalité « ménages »	Page 7
b. La fiscalité « entreprises »	Page 8
c. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	Page 9
d. Les compensations fiscales	Page 9
e. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	Page 10
f. La Taxe de Séjour	Page 10
B. Les produits des biens et services	Page 10
C. La dotation Globale de Fonctionnement	Page 10
D. Le Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	Page 11
E. Les atténuations des produits	Page 11
3- Les moyens humains en 2019	Page 12
III- LES TENDANCES BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	Page 15
1- Section du fonctionnement du budget principal et des budgets annexes	Page 15
A- L'évolution des dépenses de fonctionnement	Page 15
B- L'évolution des recettes de fonctionnement	Page 16
2- Section de l'investissement du budget principal et des budgets annexes	Page 17
3- Une capacité de désendettement	Page 19
IV- LES BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI	Page 22
1- Le contexte	Page 22
2- La ligne directe	Page 22
3- Des clés de répartition	Page 23
4- Les charges à caractère général (011)	Page 23
5- Le personnel (012)	Page 23
6- La feuille de route	Page 23

7- La programmation pluriannuelle d'Investissement – Focus 2020	Page 23
A. Les besoins de fonctionnement du service	Page 23
B. L'amélioration de la connaissance	Page 24
C. Les opérations d'infrastructure	Page 24
D. Les opérations de réseaux	Page 24
8- Budget Gemapi	Page 25
V- PROGRAMMATION ET INVESTISSEMENTS ENVISAGES DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE	Page 25
VI- BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION ANNEE 2019	page 27

PREAMBULE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat lors d'une séance en Conseil Communautaire.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

I- LE CONTEXTE GENERAL

I- Principaux indicateurs des comptes publics :

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019 prévu	2020 prévu
Inflation	0%	0.2%	1%	1.8%	1.2%	1.2%
Croissance	1%	1.1%	2%	1.7%	1.3%	1.3%
Déficit public en % du PIB	-3.6%	-3.4%	-2.8%	-2.5%	-3.1%	-2.2%
Dont déficit collectivités en % du PIB	0.0%	0.0%	0.1%	0.1%	0.1%	0.3%

Contrairement à 2017 et 2018, le déficit de la France en 2019 devrait être au-dessus de la barre des 3% en 2019 (3,1%).

La dette publique quant à elle est passée de 98.4% du PIB en 2018 à 99.5% du PIB en 2019. Ce ratio est supérieur à l'objectif que s'est fixé le gouvernement pour la fin de l'année 2019, à savoir 98,8 % du PIB.

Le Haut conseil des finances public regrette que les prévisions du projet de loi de finances ne prennent pas en compte l'éventualité d'un Brexit sans accord et ses conséquences sur la croissance française.

2- Etat des lieux des finances locales en 2019

Selon le bulletin d'information statistique de la DGCL parue en septembre 2019, l'année 2019 devrait confirmer la tendance à l'amélioration des finances publiques locales :

- Pour la 4^{ème} année consécutive, l'épargne brute des collectivités serait en amélioration, améliorant de ce fait leur capacité de désendettement (+1.7Mds€ en 2019 soit 45.4Mds€ d'épargne en 2019)
- Les dépenses de fonctionnement continueraient de subir un net ralentissement (+0,4% en 2018/2019). Cette évolution est notamment due à la diminution des charges financières.
- Les recettes de fonctionnement, quant à elles augmenteraient de 2,0% soit davantage qu'en 2018 (+1.6%). Cette augmentation est surtout due à la progression des impôts locaux (principalement la CVAE) et des subventions.
- Et les dépenses d'investissement devraient connaître une franche accélération de +8.5%

	Communes	EPCI	Départements	Régions
Taux d'épargne brute	14.3%	17.6%	11.8%	20.1%
Capacité de désendettement	5.8 ans	4.8 ans	4.2 ans	5ans

Les collectivités ont ainsi démontré sur la période récente leur capacité à absorber les contraintes sur leurs ressources et leur adaptabilité aux modifications institutionnelles. La hausse des recettes de fonctionnement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement devraient permettre aux collectivités de diminuer le recours à l'emprunt et d'autofinancer avec leurs ressources propres leurs investissements.

3- Principales dispositions de la LPFP 2019 et PLF 2020

A. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Après les efforts demandés aux collectivités locales entre 2014-2017 (- 11 Mds d'€ en 4 ans) par le biais de réductions des dotations, l'Etat a décidé de préserver le montant de ses contributions aux collectivités locales sur la période 2018-2022. Pour autant, la loi de programmation prévoit une diminution des dépenses de fonctionnement de 13Mds€ Pour respecter ces prévisions, l'Etat a mis en place deux dispositifs :

- Un encadrement des dépenses de fonctionnement publiques locales, avec un plafond de hausse annuelle de +1,2% de 2018 à 2022, incluant les budgets annexes pour les 322 collectivités dont les dépenses de fonctionnement ont dépassé les 60M€ en 2017,
- Une réduction du besoin de financement* de -2,6 Mds€ / an sur la période

En plus de fixer des objectifs d'évolution des dépenses publiques locales, le gouvernement encadre le ratio d'endettement des collectivités à 12 ans pour le bloc communal et intercommunal.

B. Le projet de loi de finances pour 2020

Parmi les principales mesures impactant les collectivités locales, on peut citer :

Sur les dotations et compensations¹ :

- Annonce d'une stabilité du montant de la DGF qui masque le jeu de la péréquation nationale et donc les variations réelles attendues pour toutes les collectivités
- Des variables d'ajustement (-75M€) qui incluent des dotations comme la DC RTP fraîchement issue de la dernière grande réforme fiscale
- Le plafonnement de la compensation aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM), sur la perte de recettes résultant relèvement du seuil de 9 à 11 salariés des employeurs assujettis au VT, soit une réduction de 45M€ (47%) de la compensation

Sur la fiscalité :

- Confirmation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Maintien de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants
- Les mécanismes de compensation afin de palier à la suppression de la taxe d'habitation :
 - Pour les communes : redescende de la taxe foncière bâtie départementale aux seules communes en 2021
 - Pour les intercommunalités et les départements : attribution d'une fraction de TVA

II- SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

I- Le scénario proposé dans le cadre du DOB 2020 pour le BP et les BA (hors PAE et régies) présente les hypothèses suivantes :

- ✓ Fiscalité directe : Elle demeurera inchangée comme c'est le cas depuis l'instauration de la fiscalité mixte en 2010, conformément aux engagements qui avait été pris. Les taux seront donc fixés à :
 - 12,99% pour la taxe d'habitation (TH),
 - 3,19% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB),
 - 16,76% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
 - 38,71% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
 - 17,03% pour la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Les propositions seront donc identiques aux montants perçus en 2019 pour la TH et la taxe d'habitation sur les logements vacants. Les bases de la TFB seront majorées de 2% et la TFNB sera identique au montant perçu en 2019.

- ✓ Dotations : Le montant proposé sera identique à 2019 en l'absence d'informations connues à ce jour soit 1 400K€.
- ✓ Progression des charges à caractère général de 15% (à périmètre constant) (4,27% sur le BP). L'évolution de la collectivité fait que des dépenses sont incompressibles à ce jour (ex : Loyer de COSMO ...)

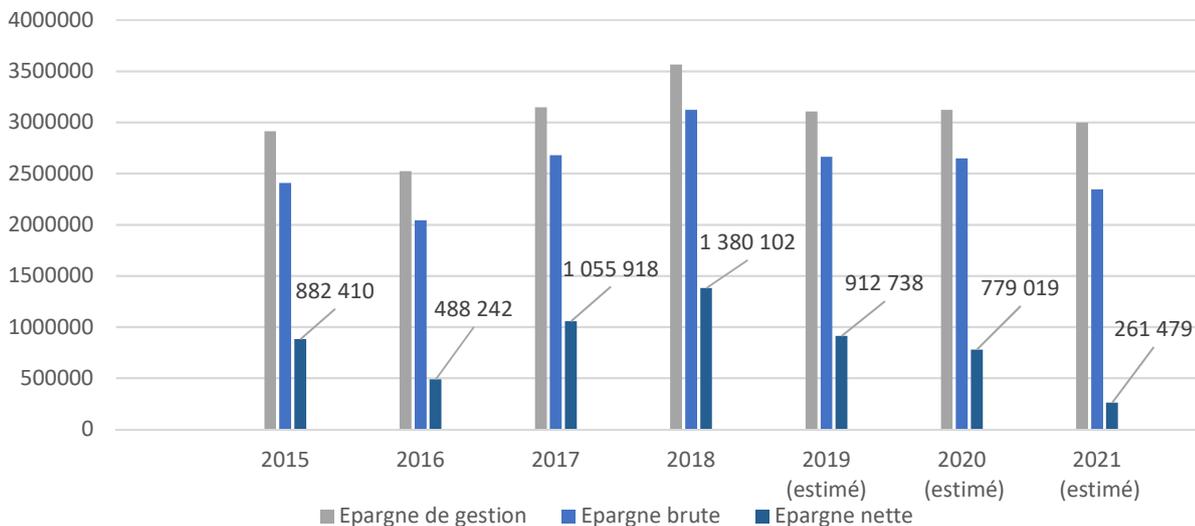
¹ KPMG, PLF2020 Réforme fiscale, réforme des ressources locales « Le diable est dans les détails », Club finances – La Gazette des communes. Paris le 22 octobre 2019

- ✓ Progression des charges de personnel de 8% (4,61% pour le BP)
- ✓ Progression des dépenses de fonctionnement globales de 6,44%.

Les grands équilibres financiers sur la base de ces hypothèses sont les suivantes :

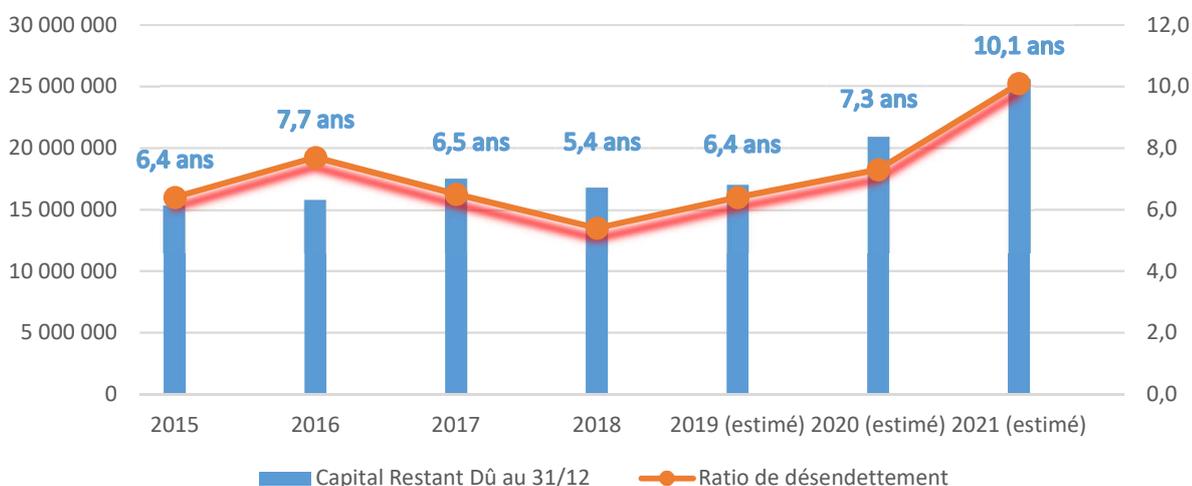
Les épargnes

Budget principal + BA (hors PAE et régies)



Encours de la dette au 31/12 et ratio de désendettement

Budget principal + BA (hors PAE et régies)



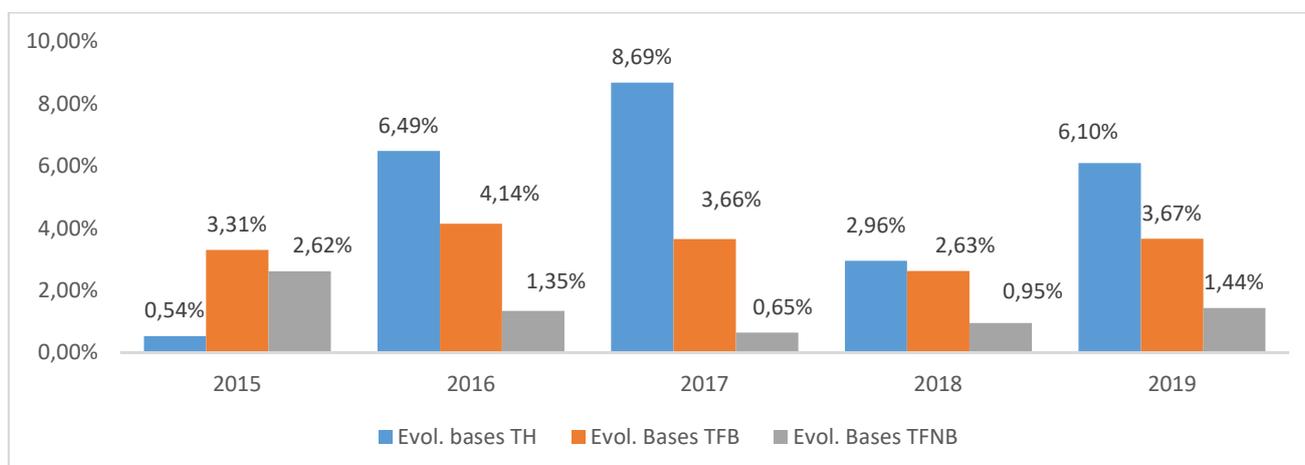
Il est donc important de maîtriser nos dépenses de fonctionnement et notamment la masse salariale avec une prévision contenue à 4,61% pour 2020, comme le montre ces deux graphiques. En effet, ces efforts auront pour double effets de présenter une épargne positive satisfaisante pour l'année 2020 et suivantes et de contenir l'endettement de la collectivité en dessous des 10 ans suivant les préconisations.

2- Les ressources financières de la communauté de communes en 2019

A. La trajectoire des recettes fiscales

a. La fiscalité « ménages »

BP	BA SOM	BA ADS
X		



Malgré la suppression totale prévue de la Taxe d'Habitation à l'horizon 2022, la CCVH bénéficie du dynamisme de ces recettes fiscales sans avoir recours à l'augmentation des taux des impôts locaux. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de connaître réellement l'impact de la suppression de cette taxe pour les années à venir, toutefois, il semblerait qu'une perte de recette de l'ordre d'environ 700K€ se fasse ressentir pour la collectivité suite à l'impossibilité de mettre à jour les catégories de locaux sur le territoire.

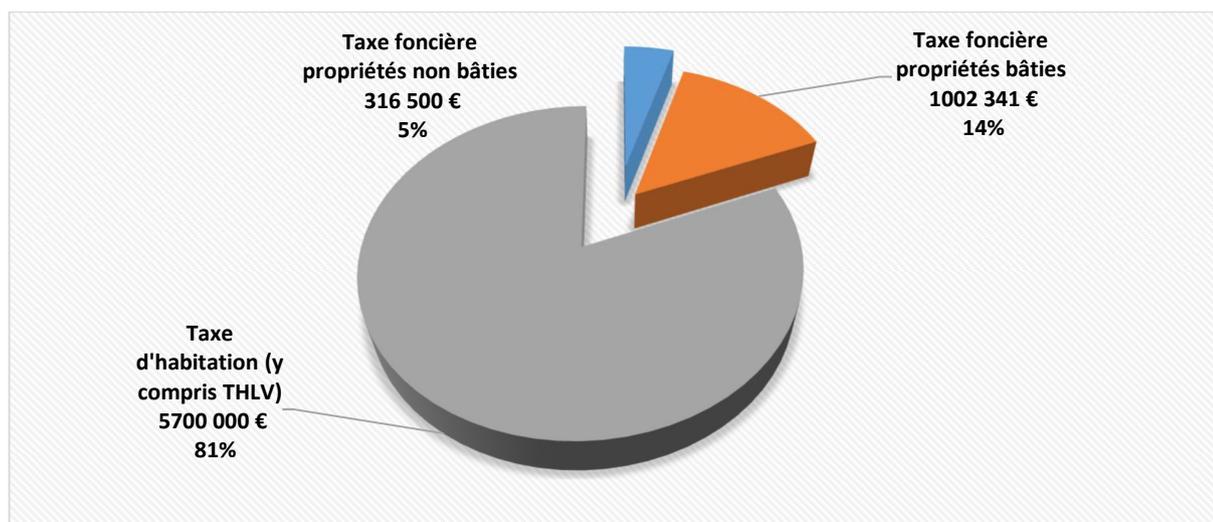
Compte tenu de la dynamique des bases sur ces dernières années, et du coefficient de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances, les hypothèses d'évolution suivantes ont été retenues :

- Une évolution de 0% par rapport aux bases prévisionnelles 2019 pour la taxe d'habitation, soit **43 900 000€**. Le produit attendu devrait être de l'ordre de 5 700K€ avec la Taxe d'Habitation des Logements Vacants (THLV).
- Une évolution de **+2,91%** par rapport aux bases prévisionnelles 2019 pour la taxe sur le foncier bâti, soit **31 400 000€** de bases prévisionnelles,
- Une **stabilité** des bases de foncier non bâti, soit **1 267 000 €** de bases prévisionnelles,
- Le montant de la taxe additionnelle de foncier non bâti est prévu à **970 000 €**, comme les trois dernières années.

Pour mémoire, concernant les **abattements** applicables à la taxe d'habitation, la CCVH a voté sa propre politique d'abattement pour 2016. Les taux d'abattements applicables sont les suivants :

- Taux d'abattement pour 1 ou 2 personnes à charge (APC 1&2): **19%**
- Taux d'abattement pour 3 ou + personnes à charges (APC 3+): **25%**

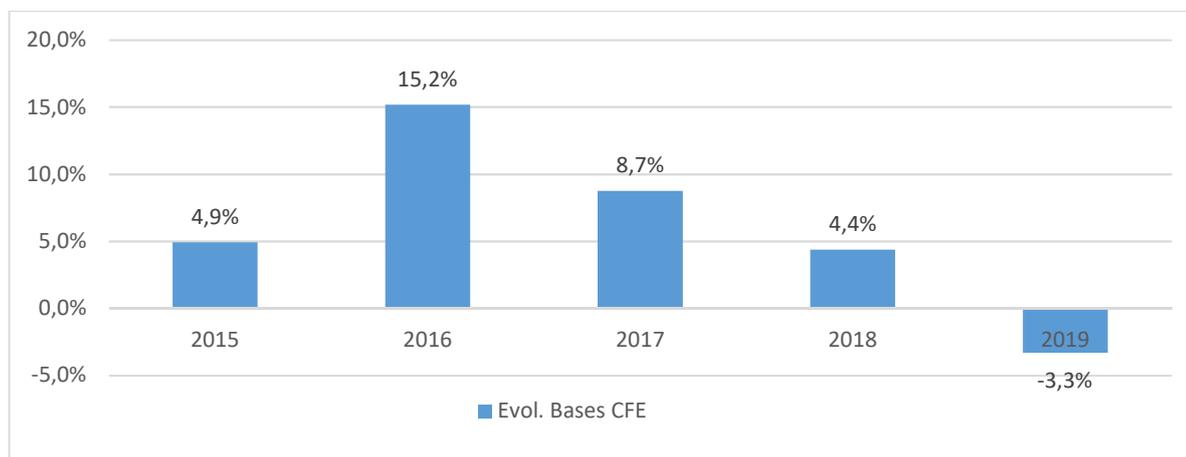
Répartition de la fiscalité « ménages »



b. La fiscalité « entreprises »

BP	BA SOM	BA ADS
X		

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :



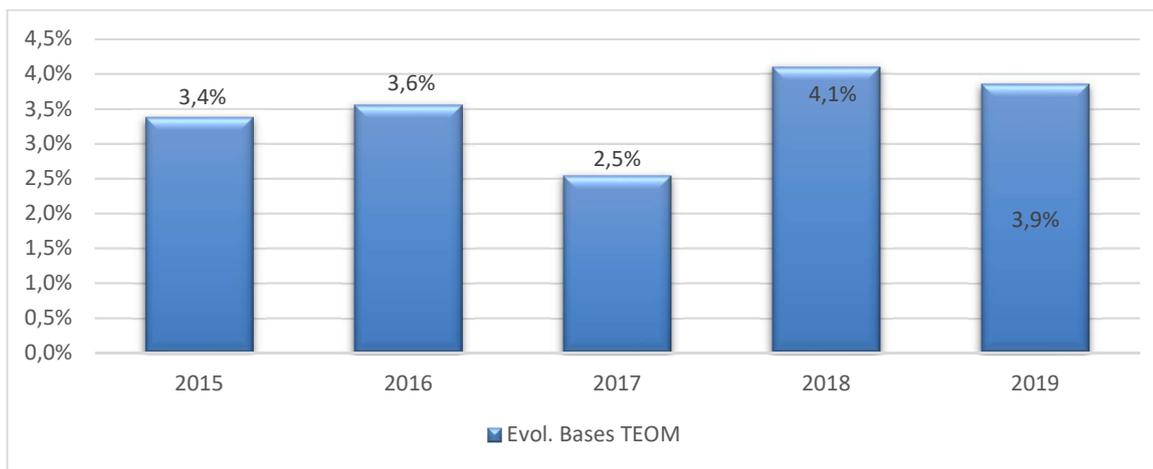
La réception des prévisions des rôles 2020 nous a indiqué que le montant à percevoir serait en baisse pour l'année 2020. Les notifications 2019 nous indiquaient 1 690K€ en 2019 contre 1 747K€ en 2018. Le montant prévisionnel 2019 est conservé pour 2020 avec un taux inchangé de **38,71%**.

Autres impôts économiques

- Pour les **IFER**, le montant notifié en 2019 sera celui reconduit pour l'année 2020 soit **763K€**.
- La **TASCOM** sera quant à elle proposée au montant perçu en 2019 pour **162K€**
- Pour la **CVAE**, les services fiscaux ont notifié à la CCVH le montant prévisionnel 2020 à **636K€**.

c. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

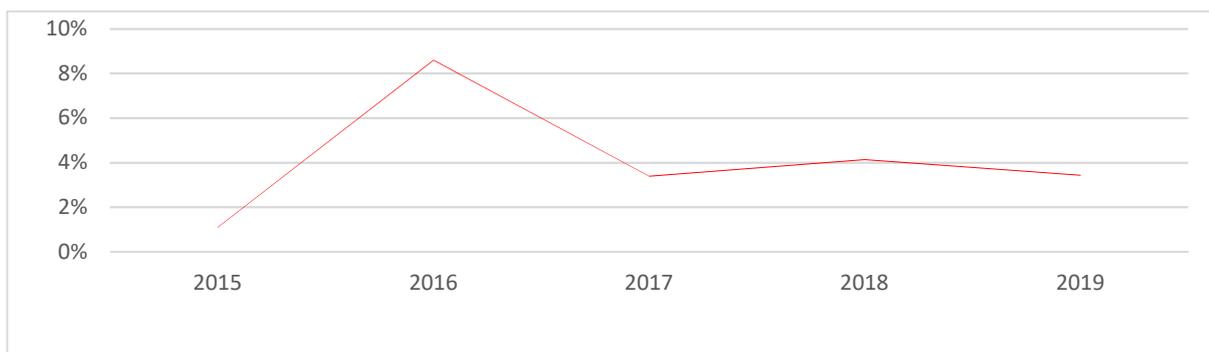
BP	BA SOM	BA ADS
	X	



Une partie du produit de la taxe (56% en 2019) est reversée au Syndicat Centre Hérault au titre du **traitement** des déchets ménagers.

Cette participation évolue chaque année en fonction des charges de structures, des charges relatives aux produits à valoriser et des charges relatives à l'enfouissement des déchets résiduels.

Ces quatre dernières années, la participation versée au syndicat a évolué comme suit :



Aucune information supplémentaire n'a été reçue à ce jour, la participation a donc été **simulée avec une hausse de 5,07%** par rapport au montant notifié en 2019 (3 098 412 €). L'inscription budgétaire sera donc de **3 210K€**.

d. Les compensations fiscales

BP	BA SOM	BA ADS
X		

Les exonérations de fiscalité locale qui peuvent être décidées par l'Etat sont compensées par celui-ci. Depuis 2009, certaines de ces allocations compensatrices ou dotations de compensations sont soumises à une minoration telle que votée en loi de finances (périmètre dit des « variables d'ajustement »).

Les **allocations compensatrices** pour 2020 devraient ainsi s'élever à :

Alloc. compensatrice	2017	2018	2019	2020 (prévi)	
TH	383 072 €	400 911 €	427 763 €	424 477 €	Alloc. non minorée
FB	343 €	390 €	523 €	523 €	Alloc. minorées, hors périmètre des variables d'ajustement en 2020
CFE	5 814 €	3 061 €	124 880 €	125 000 €	
Total	389 229€	404 362 €	553 166 €	550 000 €	

BP	BA SOM	BA ADS
X		

e. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Depuis la réforme de la taxe professionnelle, afin de compenser les différences de ressources induites par la réforme, un mécanisme de compensation en deux composantes a été institué. A ce titre, la communauté de communes Vallée de l'Hérault est **prélevée au titre du FNGIR**.

Depuis 2017, une correction a été effectuée suite au recours gracieux demandé par la CCVH qui a reçu un retour positif de sa demande. L'arrêté du 20 octobre 2017 paru au JO du 3 novembre 2017 acte la révision du prélèvement de FNGIR pour la CC Vallée de l'Hérault à **1 829 510 €**.

f. La taxe de séjour

BP	BA SOM	BA ADS
X		

Le produit fiscal est reversé intégralement à l'EPIC Office de tourisme intercommunal Saint Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault comme le prévoit la loi. Le mode de perception de la taxe est au réel. En 2019 le montant perçu a été de l'ordre de 59K€. Le **produit 2020 est donc estimé à 60K€**.

B. Les produits des biens et services

BP	BA SOM	BA ADS
X	X	X

Depuis la prise de compétence petite enfance jeunesse en 2012, ces recettes ont considérablement augmenté. A ce jour elles représenteraient environ **2 016K€** de recettes. Elles comprennent les aides de la CAF, les participations et cotisations des familles pour les établissements multi-accueil du jeune enfant (1 519K€), ainsi que pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) pour 57K€. Enfin les recettes perçues par l'Ecole de Musique Intercommunale représenteraient (119K€).

Pour le BA ADS, le produit des services correspondant principalement aux participations des communes représente 86% des recettes du budget. Celles-ci ont été évaluées à **210 K€** en 2020.

Pour le BA OM, ces produits sont évalués à **138K€** pour 2020. Depuis la mise en place de la refacturation en 2018 des budgets annexes au budget principal et des budgets annexes entre eux, les recettes perçues par le SOM ont augmenté significativement sur ce poste, en effet ce sont environ 130K€ prévus pour 2020.

Pour ce qui concerne les budgets de l'eau et de l'assainissement ces produits sont de l'ordre de 3 164K€ sur le budget régie assainissement, 3 990 K€ sur le budget régie eau et qui représente plus de 99% des recettes sur ces budgets. Un peu plus de 33% de ces recettes comprennent le remboursement des budgets annexes du pôle Eau (1 341K€) car ce budget paye la grande majorité des charges salariales et certaines dépenses des charges à caractère général avant de les refacturer à ces budgets suivant une clef de répartition définie au préalable.

C. La Dotation Globale de Fonctionnement

BP	BA SOM	BA ADS
X		

De 2014 à 2017, l'Etat a associé les collectivités locales à l'effort de redressement de la dépense publique.

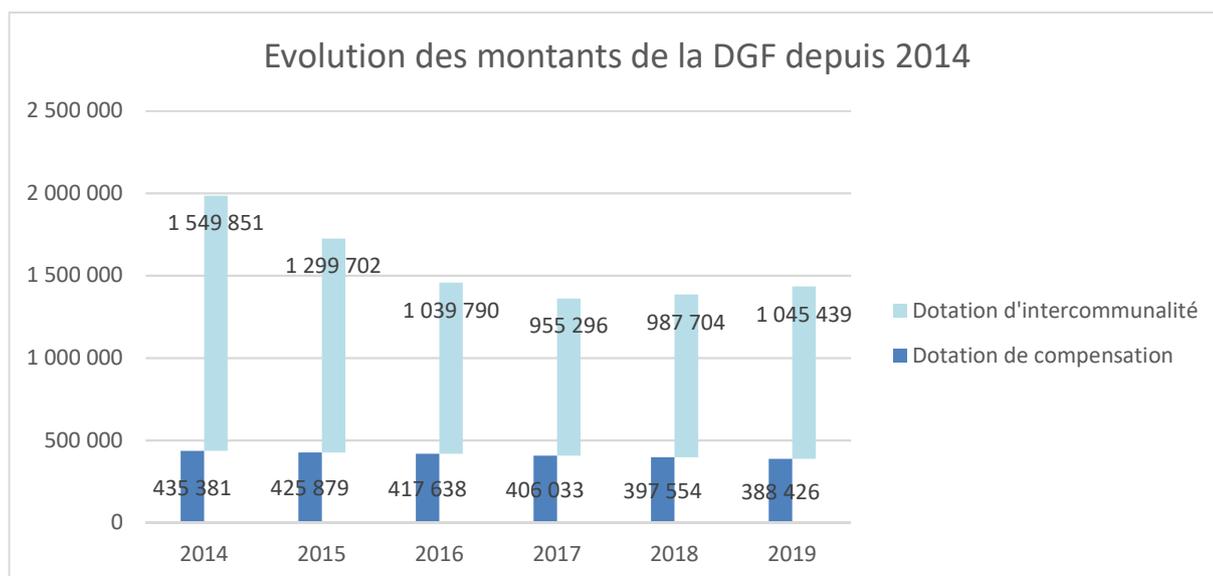
Pour les EPCI, le prélèvement au titre du redressement des comptes publics est opéré sur la dotation d'intercommunalité. Sur la période 2014-2017 la CCVH aura été prélevée à hauteur de :

- 98 K€ en 2014,
- 278 K€ en 2015,
- 286 K€ en 2016,
- 124 K€ en 2017,
- 0€ en 2018,
- + 48 607€ en 2019.

Parallèlement, la seconde composante des dotations des EPCI, la dotation de compensation, est écartée chaque année.

En 2019, la part de dotation d'intercommunalité est passée de 987K€ à 1 045K€. Cette progression est due à l'augmentation de population sur le territoire (+ 862 hbts). La dotation de compensation a quant à elle diminué de 10K€.

Evolution des montants de la DGF depuis 2014



En 2019, l'enveloppe de la DGF devrait être reconduite sur les bases perçues en 2019.

Malgré l'annonce du gouvernement en PLF 2019 de mettre en place une réforme de la DGF, il n'y a aucune évolution dans ce sens à ce jour.

Celle-ci évoluera tout de même du fait de l'accroissement de la population.

Ainsi, la DGF 2019 pourrait s'élever à **1 400 000 €**.

BP	BA SOM	BA ADS
X		

D. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Le FPIC qui est destiné à réduire les écarts de richesse en les différents échelons de collectivité devrait être du même montant que les deux années précédentes soit 1 milliards d'euros.

Depuis sa création, les communes et la communauté de communes Vallée de l'Hérault en sont **beneficiaires**.

L'ensemble intercommunal Vallée de l'Hérault, dans son Pacte financier et Fiscal, a opté pour une **répartition dérogatoire** du montant attribué, la CCVH percevant un montant fonction de l'inverse du CIF 2012. Le montant alloué en 2019 était de 1 125K€ réparti à 62,13% pour l'EPCI et 37,87% pour les communes.

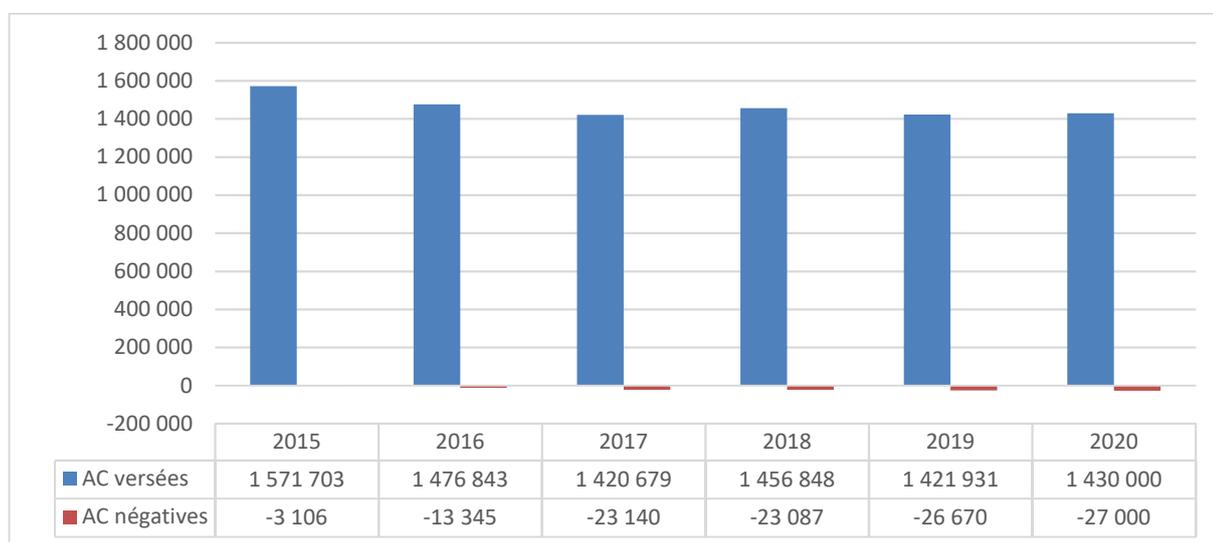
Pour 2020, il est proposé de reconduire ce mode de calcul, le montant de cette dotation serait alors de **699 K€** pour la CCVH en se basant sur le montant 2019. Cette répartition devra être votée à l'unanimité par le Conseil communautaire dans l'année et représentée dans le prochain Pacte Fiscale et Financier.

BP	BA SOM	BA ADS
X		

E. Les atténuations de produits (attributions de compensation)

Les attributions de compensation ont été constituées au moment du passage au régime fiscal de la taxe professionnelle unique (en 2002) et sont égales au dernier produit de TP perçu par chaque commune avant instauration de la TPU, déduction faite des impôts ménages perçus antérieurement par la Communauté de communes ainsi que du coût réel des charges transférées à la Communauté de communes à la suite des prises de nouvelles compétences (passage en CLECT).

Après les transferts de charges réalisés en 2012 qui portaient sur le transfert de l'Ecole de Musique Intercommunale Vallée de l'Hérault et les structures d'accueil de la Petite Enfance communales et associatives, une nouvelle CLECT a eu lieu en juin 2019. Le Conseil communautaire qui s'est prononcé favorablement sur une nouvelle définition de l'intérêt communautaire en janvier 2019 permet aujourd'hui de subventionner les crèches associatives. C'est le cas en 2019 pour la micro-crèche de Saint-Pargoire. Le montant des AC initiales des communes de Saint-Pargoire, Campagnan et Aumelas a donc été revu sur cette même année.



Depuis 2016 le coût des services communs mis en place dans le cadre de la mutualisation vient imputer les montants d'attribution de compensation versés.

Le coût de la mutualisation pour 2020, à services et adhésions constantes, s'élèverait à 161 K€. Les réajustements se feront, comme chaque année en novembre, afin de prendre en compte les dépenses supportées par le budget principal et de l'ADS dans leur CA 2019.

Le montant des AC prévu s'élève donc à **1 430 K€ en dépenses et 27K€ en recettes**.

Le nouveau schéma de mutualisation interviendra en fin d'année 2020 après que l'évaluation de l'actuel ait été effectuée dans le premier trimestre 2020.

3- Les moyens humains en 2020

Cette année, il est proposé de faire évoluer l'**effectif par rapport à 2019 afin de répondre à l'ambition de l'EPCI**. En effet l'année 2019 a été une année de transition pour la Communauté de Communes avec le passage d'une strate d'intervention à une strate plus importante. Au niveau des personnes, cela s'est traduit par un fort renouvellement des équipes, notamment des équipes d'encadrement. Un certain nombre de cadres étant arrivés au bout d'un cycle professionnel. La Communauté de Communes se transforme, grandit. Cette évolution est la suite de l'intégration des services de l'Eau mais également de l'ambition souhaitée collectivement, inscrite dans notre Projet de Territoire, vallée 3D. La mise en œuvre concrète de cette feuille de route continue à travers un certain nombre de projets ambitieux pour lesquels l'adaptation des équipes est désormais nécessaire.

Dans ce cadre, des recrutements non prévus au BP2019 ont été validés en cours d'année afin de répondre aux besoins des services pour répondre aux projets menés ou missions portées :

- **Eau** : recalibrage des effectifs suite au retour d'expérience d'une année d'exercice. Ainsi chacun des services s'est vu complété par un poste (conducteur de travaux à la stratégie, poste à l'exploitation, poste à la relation clientèle).
- **Habitat foncier** : renforcement de l'équipe qui n'était constituée que d'un agent en vue de porter les projets en matière d'habitat sur le territoire
- **Développement Economique** : poste de chargé de relation entreprise
- **Service des Ordures Ménagères** : évolution de l'organisation en créant un poste de chef d'équipe relation usager afin de mettre en œuvre de nouveaux services pour l'utilisateur (livraison et maintenance des bacs à domicile), de développer par exemple des outils de tri pour les écoles et les manifestations

- **Culture** : Chargé de projet patrimoine archéologique avec notamment le projet de l'Abbaye d'Aniane
- **La Direction des Ressources Humaines** : a été réorganisée afin qu'elle soit mieux adaptée à la nouvelle strate de l'EPCI et aux enjeux en créant des unités spécialisées sur les différents domaines RH. Elle a été pourvue d'un poste complémentaire afin notamment d'avancer sur la Prévention des Risques et démarche qualité.
- **Un poste de responsable des Moyens Généraux** : nécessaire à la coordination des missions des gardiens et de logistique comme à la gestion des prêts de matériels à destination des Communes.
- Par ailleurs, dans un but d'amélioration de la coordination des réunions de travail un poste de **chargé(e) de mission** auprès du **Directeur Général des services** a été créé ainsi qu'un poste **d'assistante** pour le service des Assemblées.

Structure et évolution des dépenses et des effectifs

Evolution des charges de personnel (chapitre 012) sur la période 2013-2019 :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020*
Budget principal	6 119 457€	5 131 299€	5 455 271€	6 001 000€	6 302 449 €	6 896 000 €*	7 370 000 €*
BA ADS	138 572€	173 171€	192 153 €	177 000 €	156 387 €	170 196 €	205 000 €
BA SOM		1 308 144 €	1 328 865 €	1 330 000 €	1 440 431 €	1 633 660 €*	1 670 000 €*
BA SPANC	39 168€	70 984€	84 500€	71 000€	78 965 €	71 522 €	36 740 €
Sous-total	6 297 197€	6 683 598€	7 060 789€	7 579 000€	7 978 232€	8 771 378€	9 281 740€
Evolution en %	+7.5%	+6,1%	+5.6%	+7.3%	+5,01%	+9,94%	+5,49%
BA EU régie					234 488€	1 175 000€	897 727€
BA EU DSP					0€	37 505€	31 894€
BA AEP régie					1 258 487€	735 000€	829 900€
BA AEP DSP					0€	80 679€	52 891€
BA GEMAPI					70 021€	99 861€	56 061€
Total général					9 541 228€	10 899 423€	11 150 213€
Evolution en %						+12,5%	2,3%

* Montants avant remboursement des budgets annexes au budget principal et au SOM

L'augmentation sur les budget annexe de l'eau est due au remboursement du budget régie EU vers le budget régie AEP pour l'exercice 2018 et au remboursement de ces mêmes budgets annexes au budget principal.

A l'exception d'un poste GEMAPI et d'un poste SPANC, la totalité de la masse salariale nécessaire à l'exercice de la compétence Eau est portée sur le budget RAEP. Il sera procédé à des refacturations vers les autres budgets en fonction de l'utilisation des ressources.

Par ailleurs, le prévisionnel 2020 inclut :

- Les éléments RH de glissement Vieillesse Technique qui représentent **+ 1,83%** par rapport au BP2019
- Un projet de mise en œuvre d'une participation aux mutuelles santé pour les agents dans une perspective de prévention et d'amélioration des conditions de travail (60 000 euros soit **+ 0,88%** par rapport au BP2019). Il s'agit d'une action issue du projet d'administration. Les modalités concrètes de mises en œuvre seront travaillées avec les agents et en intégrant la participation existante aux garanties maintien de salaire.

- La méthode de prévision évolue par rapport aux années précédente afin d'avoir une prévision la plus affinée possible. Aussi les effectifs pris en compte dans les calculs incluent, les **stagiaires, apprentis, les saisonniers et les agents contractuels nécessaires aux remplacements** comme au service de collecte des déchets ou de la Petite Enfance sur la base d'un prévisionnel.
- Par ailleurs ce budget prévoit les **heures supplémentaires** potentielles et les **astreintes** basées sur l'historique.
- Les agents actuellement en **arrêt maladie** à demi traitement, sans traitement ou en disponibilité d'office sont dans la majorité prévus en masse salariale à taux plein compte tenu de l'obligation de la prévision de dépense en cas d'avis favorable à la reprise.
- Enfin, et surtout, cette prévision inclut l'ambition de la Communauté de Communes avec notamment la création **des postes nécessaires à la mise en œuvre des projets** :
 - o Fab Manager qui aura la charge de mettre en œuvre le projet FabLab
 - o Chargé(e) de mission Atlas biodiversité
 - o Chargé(e) de mission Paysage
 - o Accompagnement à la Parentalité dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse
- Ainsi que les **moyens supports adaptés** :
 - o Un poste de chef(fe) du Parc Automobile pour la gestion de plus de 66 véhicules et 7 engins tractés
 - o Un poste aux Ressources Humaines avec notamment comme objectifs la fiabilisation des fonctionnements, l'amélioration des réponses aux usagers internes et externes, le développement de la GPEC (plan de formation, mobilité, accompagnement des PPR,...), le pilotage et la prévention des risques professionnels.
 - o Un poste aux Finances

Répartition des catégories de postes prévisionnelle par catégorie pour l'année :

	2014		2015		2016		2017		2018		2019*		2020	
	T	NT												
CAT. A	18	7	20	4	18	8	20	7	28	6	42	9	40	13
CAT. B	26	21	32	19	26	23	32	21	33	28	31	13	37	14
CAT. C	95	11	97	8	95	10	97	11	127	15	130	11	139	32
SOUS TOTAL	139	39	149	31	139	41	149	39	188	49	203	33	216	59
TOTAL	178		180		180		188		237		236		275	

* Intégration des Educateurs de Jeunes Enfants en Catégorie A

L'augmentation du nombre de postes dans cette prévision est due aux éléments de création de postes cités plus haut mais également à l'intégration dans la prévision des remplacements.

Le projet 3D de la communauté de communes est désormais complété en interne par **le projet d'Administration**, mené par la Direction des Ressources Humaines, sous l'autorité de la Direction générale. Ce projet a été construit de manière concertée avec les agents. Il correspond au tournant en cours de réalisation de la Communauté de Communes, il est un des outils d'accompagnement du changement et se décline à travers un plan d'actions à mettre en œuvre dans les années à venir.

Il a d'ores et déjà abouti à la formalisation des valeurs communes des agents de l'EPCI.



Une charte managériale, ADN commun de l'ensemble de l'équipe d'encadrement, a été formalisée. Ces éléments représentent une cible, une vision commune portée par l'équipe de Direction Générale mais qui devra également se décliner à tous les niveaux de l'administration au service du projet de territoire.



III- LES TENDANCES BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

I- Section de fonctionnement du budget principal et des BA SOM/ADS/GEMAPI/DSP AEP et EU/SPANC: une attention particulière et continue à nos dépenses de gestion

A. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Exercice	Dépenses réelles de fonctionnement	Evolution en %
CA 2011	13 297 959€	+32,84%
CA 2012	14 823 224€	+11,47%
CA 2013	15 769 061€	+6,38%
CA 2014	16 252 114€	+3,06%
CA 2015	16 961 455€	+4,36%
CA 2016	17 562 335€	+3,54%
CA 2017	17 111 669€	-2,56%
CA 2018	18 424 645€	+7,67%
CA 2019 estimé	20 053 664€	+8,84%
BP 2020 estimé	20 523 018€	+2,34%

Les **charges à caractère général** devraient diminuer pour l'exercice 2020 (- 6,85 %) car la participation au SYDEL a été transféré sur la chapitre 65. Toutefois, à périmètre constant elles seraient en augmentation par rapport au BP2019 d'environ 4,27 % car des dépenses incompressibles (Loyer COSMO, Loyer RAM ...) viennent s'ajouter en même temps que l'augmentation du patrimoine de la collectivité. Une partie du résultat de fonctionnement reporté sera affectée, comme chaque année, en dépenses non affectées sur ce chapitre.

Les **charges de personnel** sont en augmentation d'environ 4,61 % avec des postes supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Il est important de noter qu'à effectif constant, l'augmentation serait d'environ 4,4 %. Des efforts ont été effectués dans ce sens afin de limiter l'évolution de ce chapitre.

La mise en place de la refacturation des budgets annexes vers le BP et des budgets annexes entre eux permet d'inscrire une recette de l'ordre de 275 K€ dans l'attente des montants définitifs. L'augmentation n'apparaîtrait plus qu'à + 0,71 % par rapport au BP2019.

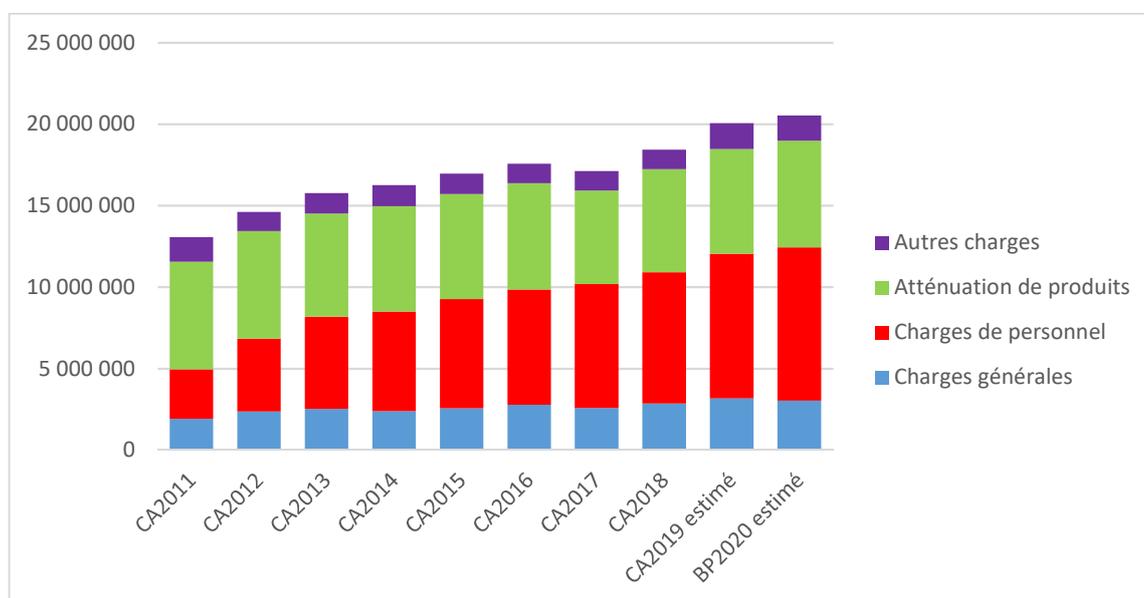
Les **versements de fiscalité hors FNGIR et les frais financiers restent stables.**

Le chapitre 65 est en augmentation après le transfert de la participation au SYDEL (280 K€).

Il est bon de noter qu'une inscription de **500 K€** en dépenses imprévues dans le but d'obtenir des taux de réalisation supérieurs comme le demande la Chambre Régionale des Comptes, en effet, ces dépenses sont des dépenses sans exécution.

Comme demandé également par la chambre, **200 K€ supplémentaires sont inscrits en provisions pour risques et charges** ont été effectuées sur le budget principal. Le montant se portera donc à 809 K€ (inscription de 609 K€ en 2019). Ces provisions sont inscrites dans le but d'anticiper la clôture de certains parcs d'activités dans les 4 prochaines années une fois l'ensemble des lots vendus et d'un contentieux dans le domaine des ressources humaines.

Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement depuis 2011 :



B. L'évolution des recettes de fonctionnement

Une attention particulière est apportée pour veiller à ce que les dépenses de fonctionnement n'augmentent pas plus rapidement que les recettes afin d'éviter l'effet de ciseaux (avec des nuances sur certaines années). Des efforts de maîtrise des dépenses sont réalisés, en parallèle d'une recherche d'optimisation des ressources.

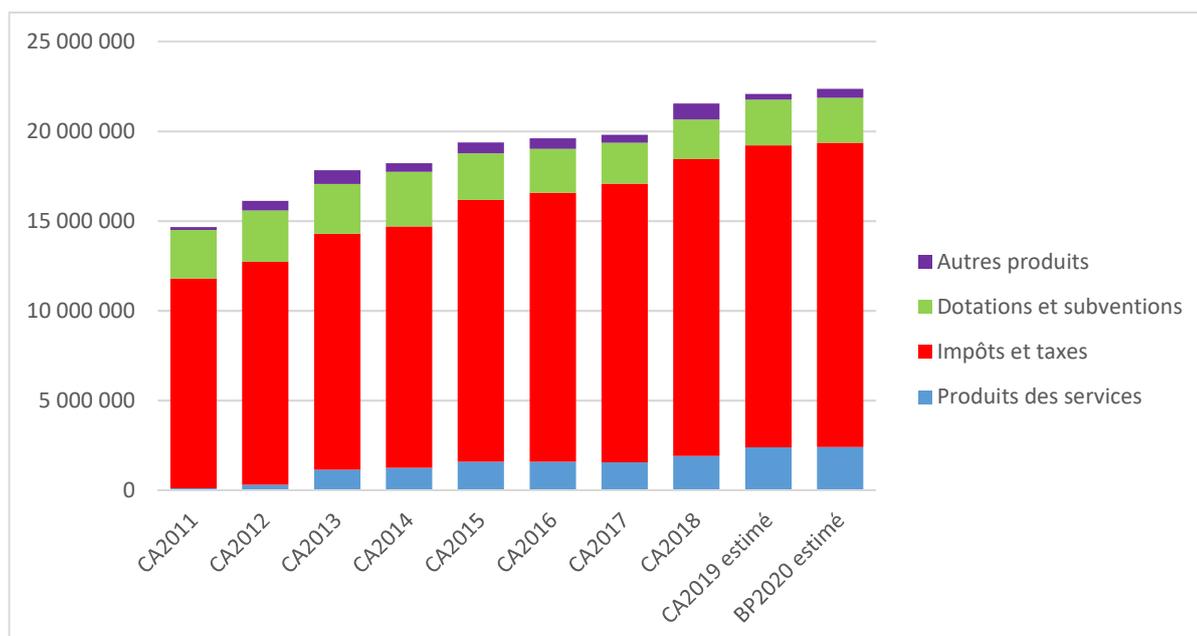
Les estimations du CA2019 montre que ce ne pourrait peut-être pas être le cas pour cette année mais 2019 était prévue comme une année difficile pour la collectivité. Ce ne sont que des estimations mais des dépenses supplémentaires sont intervenues sur cette même année

Exercice	Recettes réelles de fonctionnement	Evolution en %
CA 2011	14 661 472€	+24,98%
CA 2012	16 114 962€	+9,91%
CA 2013	17 817 492€	+10,56%
CA 2014	18 217 240€	+2,24%
CA 2015	19 369 447€	+6,32%
CA 2016	19 606 219€	+1,22%
CA 2017	19 796 743€	+0,97%
CA 2018	21 546 428€	+8,83%
CA 2019 estimé	22 076 551€	+2,46%
BP 2020 estimé	22 368 846€	+1,32%

La CCVH est dépendante du dynamisme de ces ressources fiscales. Il est difficile d'anticiper, à ce jour, l'impact de la suppression de la Taxe d'Habitation dans les prochaines années. En effet, chaque année, l'évolution démographique permettrait d'avoir des recettes supplémentaires. L'Etat devrait compenser à l'euro les produits perçus mais sur l'année 2017. La collectivité a engagé, en collaboration avec les services de l'Etat, une mise à jour de ses catégories de logements qui ne sont pas actualisées et qui pourrait impacter fortement cette compensation qui demeure nécessaire à l'évolution de la collectivité dans le but de garantir des recettes à hauteur de la demande croissante de la population sur ce territoire (+ 862 hbts en 2020/2019). Tout en insistant sur le fait que sur notre territoire, ce n'est pas 80 % de la population qui ne paierait plus la TH mais 90 % avec une population à dominante rurale majoritaire.

Cela permettrait de compenser, par ailleurs, les pertes de Dotation Global de Fonctionnement (DGF) entre les années 2014 et 2017 pour la contribution des collectivités à la diminution du déficit de l'Etat (11,5 milliards d'euros).

Evolution des principaux postes de recettes de fonctionnement depuis 2011 :



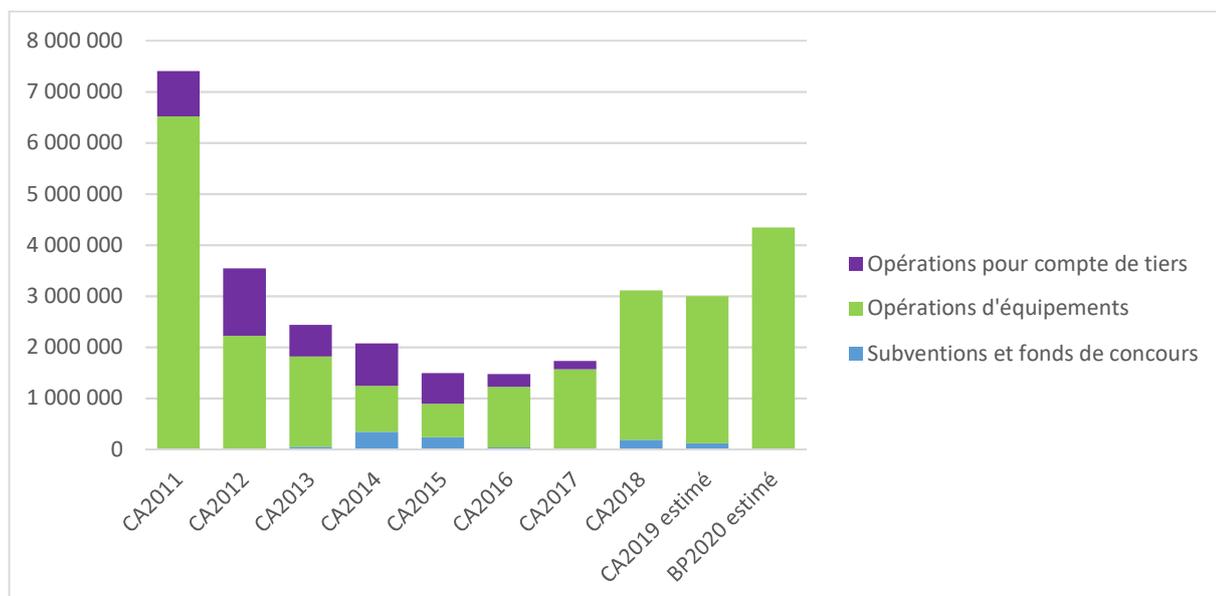
Face à un budget de fonctionnement fortement dépendant de la fiscalité, il est nécessaire de poursuivre une maîtrise rigoureuse de nos dépenses de gestion et de leur évolution sur la période 2017-2021, afin d'éviter d'agir sur le levier fiscal pour augmenter des recettes de fonctionnement globalement moins dynamiques que nos dépenses de fonctionnement.

- 2- **Section d'investissement du budget principal et des budgets annexes SOM/ADS/GEMAPI/ DSP AEP et EU/SPANC: Depuis 2017, après 3 années de pause budgétaire, un programme d'investissement ambitieux a débuté. Il a été poursuivi en 2018 et en 2019 afin d'engager des investissements structurants pour le territoire (Crèche de Montarnaud, Abbaye d'Aniane, création d'une maison de l'environnement ...).**

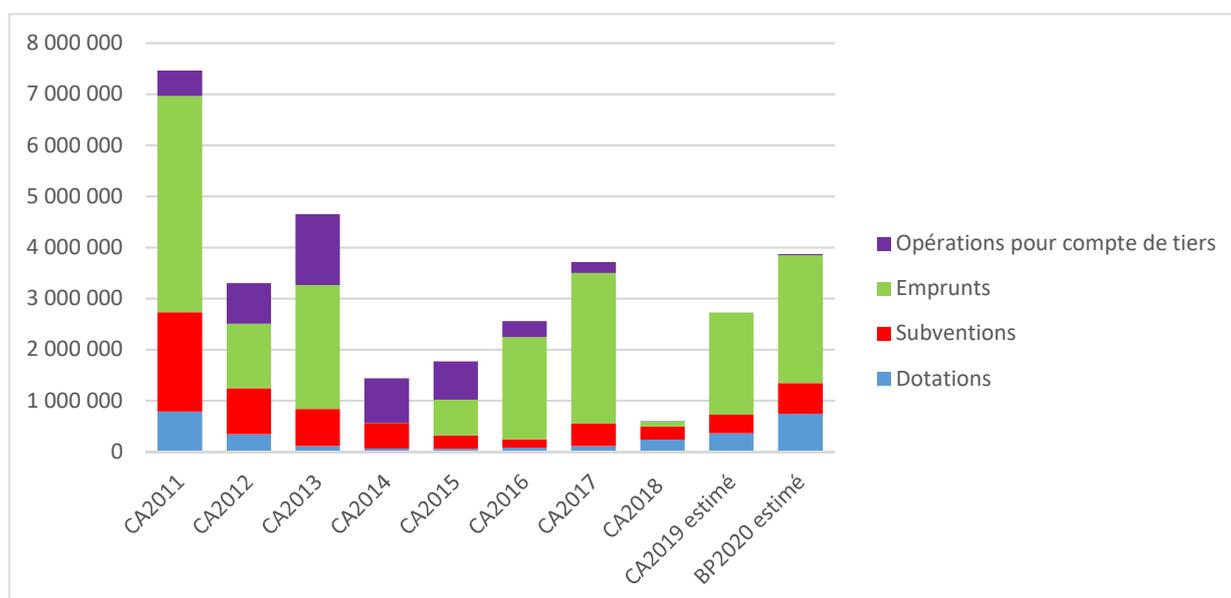
Exercice	Dépenses réelles d'investissement	Evolution en %
CA 2011	9 799 345€	+16.28%
CA 2012	5 213 299€	-46.80%
CA 2013	5 582 760€	+7.09%
CA 2014	3 601 455€	-35.49%
CA 2015	3 014 779€	-16.29%
CA 2016	3 026 663€	+0.39%
CA 2017	3 433 834€	+13.45%
CA 2018	3 110 936€	-4,41%
CA 2019 estimé	3 421 805€	+9,19%
BP 2020 estimé avec RAR	4 340 000€	+26,83%

Les **dépenses d'équipement brutes 2019** hors restes à réaliser et hors investissement sous mandat, devraient s'élever à **environ 3 millions d'euros** pour ce qui concerne le budget principal.

Evolution des opérations d'investissement réelles depuis 2011 :



Origine des recettes d'investissement depuis 2011 :



Le montant prévisionnel des investissements sur la période 2016-2021 fait l'objet d'un Plan Pluri annuel d'Investissement :

Année	2016	2017	2018	2019	2020 (avec RAR)	2021	Total
Opérations engagées	247K€	537K€	1 982K€	5 720K€	1 112K€	2 334K€	11 932K€
Opérations récurrentes	583K€	771K€	510K€	941K€	771K€	416K€	3 992K€
Opérations nouvelles	448K€	490K€	693K€	3 124K€	5 194K€	15 229K€	25 178K€
Total	1 278K€	1 798K€	3 185K€	9 785K€	7 077K€	17 979K€	41 102K€

Evolution du résultat global de clôture (fonctionnement et investissement) depuis 2011 des BP/BA SOM/BA ADS/GEMAPI/DSP AEP et EU :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat global de clôture hors RAR	1 951 495€	2 126 136€	3 225 285€	4 877 876€	7 929 165€	7 434 751€
Variation du résultat de clôture	194 124€	174 641€	1 159 089€	1 501 851€	3 052 088€	-494 414€

Il est nécessaire de rester dans notre dynamique de préserver notre capacité d'autofinancement en étant très vigilant sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement) est en augmentation sur ces dernières années. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement a été prépondérante dans ces résultats positifs. D'autre part, à compter de l'année 2018, les budgets annexes GEMAPI, DSP AEP et EU ont été intégrés dans la PPI. Elle devrait s'établir à environ 2 600 K€ en 2019 et à 2 200 K€ en 2020. L'épargne nette s'est améliorée en 2018 du fait de l'intégration des budgets annexes qui ont dégagés des résultats positifs sur cette même année.

Il reste important de limiter notre recours à l'emprunt pour les années à venir afin de dégager des marges de manœuvre et de conserver notre capacité d'autofinancement.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	1 285K€	1 788K€	1 965K€	2 408K€	2 044K€	2 680K€	3 122K€
Taux d'épargne brute	8%	10%	11%	12%	10%	14%	14%
Epargne nette	-61K€	-1 357K€	438K€	882K€	488K€	1 055K€	1 380K€

Notre capacité d'autofinancement devrait ainsi être en baisse et se situer à un niveau d'environ **10% de taux d'épargne brute** en 2020 (14% estimé à fin 2019).

3- Une capacité de désendettement à maîtriser en raison de nos projets futurs d'équipement

L'encours de dette sur le budget principal et le budget annexe du SOM en baisse depuis 2011 devrait s'élever à 14 907 € fin 2019 soit 383 € par habitant, puis 18 107 K€ à fin 2019 soit 465 € par habitant. En 2019, 2 000K€ ont été contractés et consolidés sur le budget principal. Pour 2020, 2 500 K€ d'emprunt ont été contractés et seront consolidés dans cette même année. Ces prêts ont été souscrits par anticipation alors que les taux étaient très bas.

L'encours de dette total, budget principal et budget annexes (y compris régies), sera en hausse en 2020 : il devrait s'élever à 33 184 K€ à fin 2020 soit 853 € par habitant.

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute) pour le budget principal et les BA SOM/ADS/GEMAPI/DSP AEP et EU **devrait s'élever à environ 10 ans fin 2020 contre 6,4 ans prévu à fin 2019 :**

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de désendettement	9.9 ans	8.2 ans	6.4 ans	7.7 ans	6.5ans	5,4ans	6,4ans

En raison de l'effort demandé par le passé pour le redressement des comptes publics (- 600K€ de DGF entre 2014 et 2018), de l'accélération prévue de nos dépenses de fonctionnement et malgré le fait de ne pas avoir emprunté en 2018, notre capacité de désendettement pourrait passer au-dessus de la barre des 10 ans d'ici 2021.

Notre dette est récente, toutefois une partie devrait s'éteindre naturellement à partir de 2022. Elle concerne les premiers gros investissements de la collectivité soit :

- Le parc d'activité de Camalcé et siège de la CCVH (2006),
- La maison du site (2007-2009)
- Les ateliers du SOM (2009-2010)
- Argileum (2010-2011) ...

Pour ce qui concerne les budgets de l'eau et de l'assainissement, des emprunts ont été contractés en 2019, 1 million d'euros pour la régie Eaux-Usées et 1 million d'euros pour le budget régie Adduction d'Eau Potable. Ils n'ont pas été totalement consolidés. Leurs remboursements devraient intervenir en 2021.

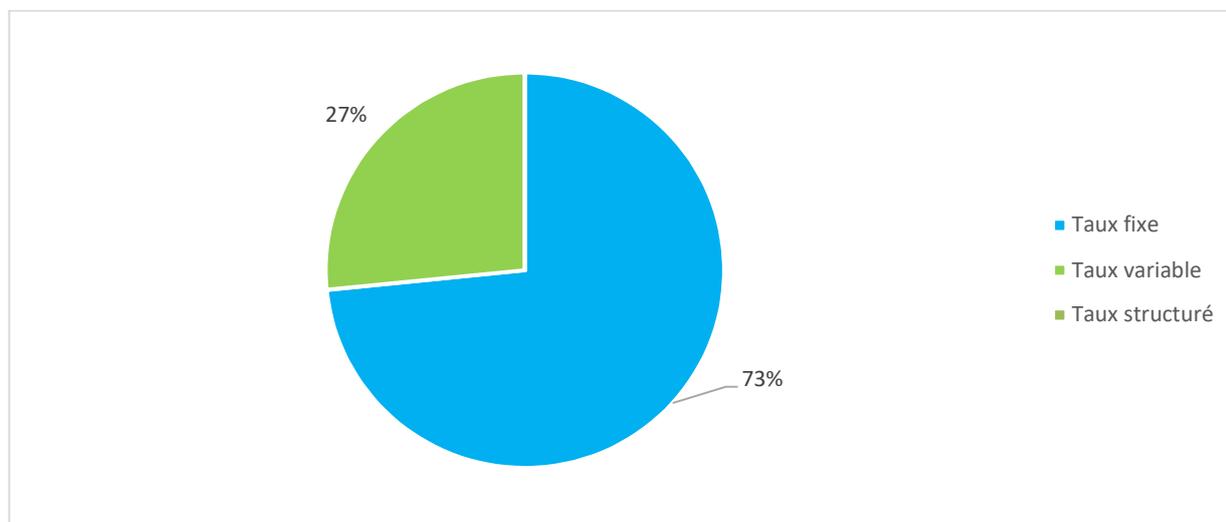
Etat de la dette sur les budgets annexes eau et assainissement :

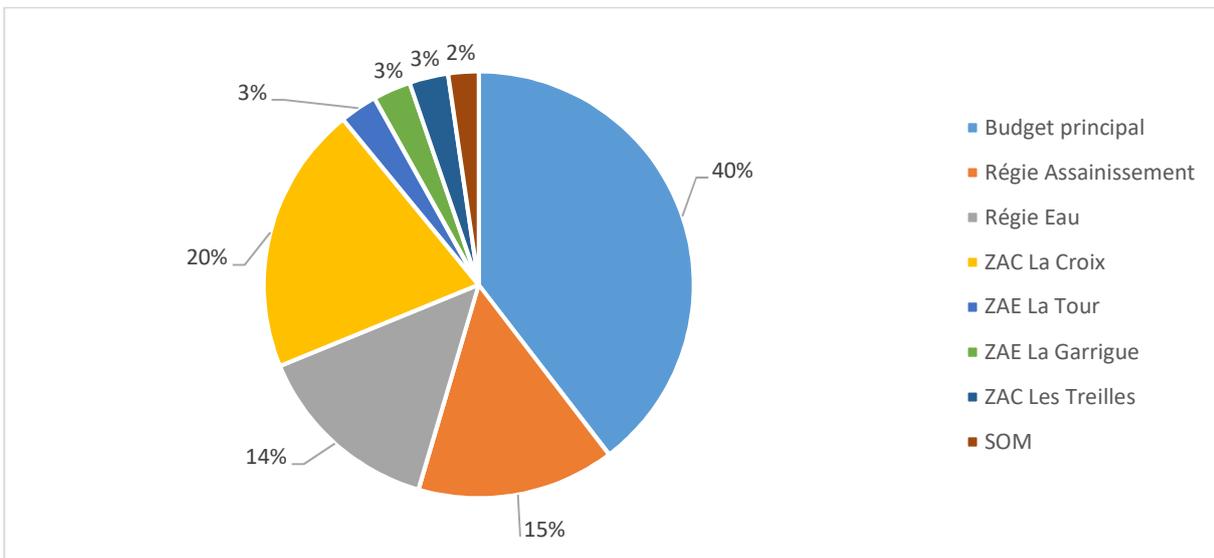
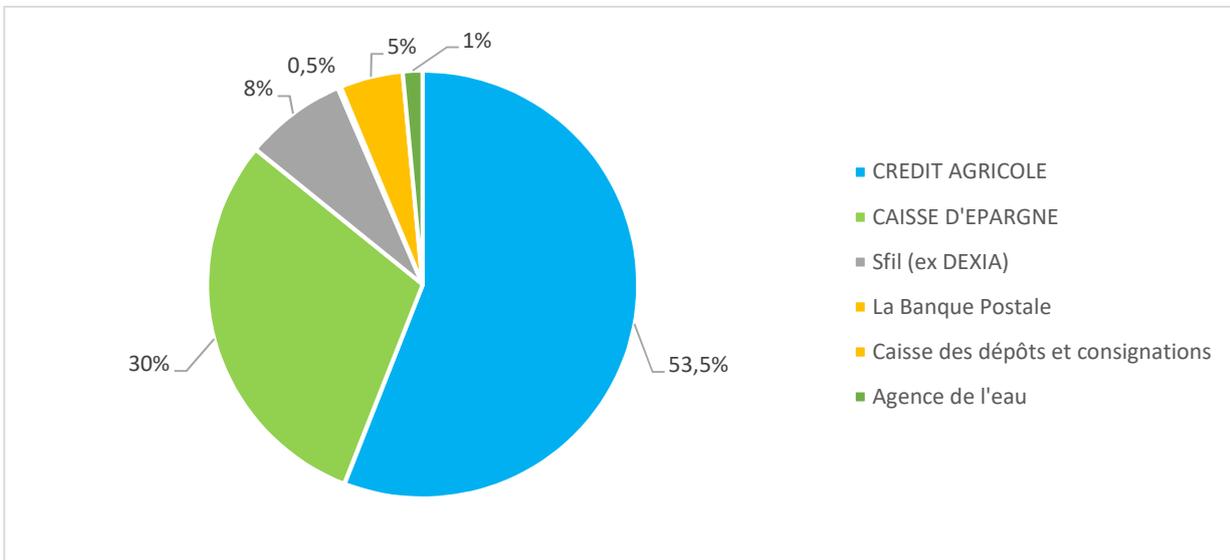
	Dette au 01/01/18	Dette au 31/12/18	Dette au 31/12/19	Dette au 31/12/20
Régie Assainissement	4 167 296 €	4 595 668 €	5 300 209 €	4 925 809 €
Régie Eau	6 588 933 €	6 799 292 €	5 073 047 €	5 822 994 €
DSP Assainissement	126 185 €	0 €	0 €	0 €
DSP Eau	1 243 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	10 883 657 €	11 394 960 €	10 373 256 €	10 748 803 €

L'emprunt inscrit sur la DSP Assainissement a été imputé sur la régie assainissement à la demande de la trésorerie.

Notre encours de dette est classé à 100% dans la catégorie A de la Charte Gissler.

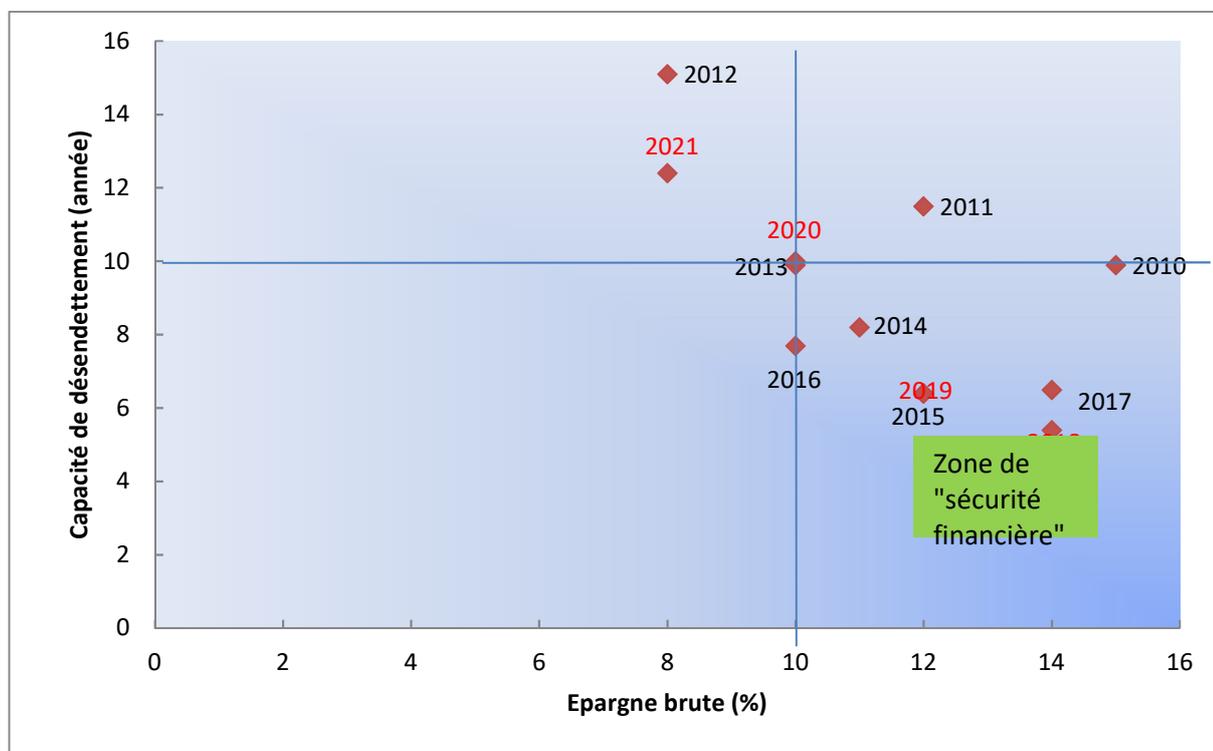
Structure de l'encours de dette budget principal + budgets annexes au 31/12/19 :





Evolution de la situation financière CCVH en 2020 (à périmètre constant par rapport à 2019) :

- Le taux d'épargne brute est exprimé en pourcentage, il correspond au montant de l'épargne brute rapporté au montant des recettes réelles de fonctionnement
- La capacité de désendettement est exprimée en nombre d'années, elle correspond à l'encours de dette rapportée à l'épargne brute



IV- LES BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI

I- Le contexte

Cette deuxième année a permis de poursuivre les opérations d'investissement initiés par les communes avec notamment :

- L'instrumentation des 2 nouveaux forages de la combe salinière qui ont permis de rendre effectif l'interconnexion d'Aniane et de Gignac.
- La réception des STEU de Montarnaud, de Lagamas et d'Aumelas (du hameau de Cabrials)

Les premiers accords-cadres ont été notifiés en 2019 : Maître d'œuvre, hydro curage, chlore gazeux... et vont se poursuivre en 2020 : petits travaux, acquisition de fourniture... Cela va permettre une plus grande réactivité dans l'exécution des missions de la direction.

En 2017, lors de la construction de la compétence au sein de la CCVH et pour répondre à la question : quel prix de l'eau pour quel niveau d'investissement ? Nous avons établi une prospective sur 5 ans à partir des comptes de gestion 2014, 2015 et 2016 transmis par les communes.

En 2019, nous disposons des comptes de gestion 2017 des communes et d'une année d'exercice (2018) par la CCVH. La prospective se maintient pour l'eau potable, en revanche la situation est critique pour l'assainissement. Par ailleurs l'agence de l'eau impose une structure du prix de l'eau qui respecte un prix minimum de 1 €/m³ pour la part eau potable et un prix minimum de 1 €/m³ pour la part assainissement, hors redevances et TVA sur une facture type de 120 m³.

2- La ligne directrice

Le maintien d'un prix unique à 3,25€ pour l'année 2020, avec une répartition différente entre les parts eau et assainissement pour répondre aux critères d'éligibilité de l'agence de l'eau, nous impose de baisser les capacités d'investissement :

- ✓ 2,3M€ (contre 2,5 M€ précédemment) pour les 16 communes en régie d'eau potable
- ✓ 3M€ (contre 4,3 M€ précédemment) pour les 27 communes en régie d'assainissement
- ✓ 150 000 € pour les 4 communes en DSP eau potable
- ✓ 50 000€ pour la commune en DSP assainissement

3- Des clés de répartition

Certaines dépenses communes (vêtements, carburants, locaux, salaires, téléphonie, ...) sont affectées par budget annexes. Il a donc été établi des clés de répartition pour les ventiler selon la proportion de ces budgets, du nombre d'abonnés et des agents affectés par budget.

Pour faciliter la gestion comptable, il est proposé de virer toutes ces dépenses communes sur le budget annexe Régie Eau, où les recettes sont également inscrites, dès le vote du budget.

4- Les charges à caractère général (011)

Elles diminuent, car les redevances collectés pour le compte de l'agence de l'eau sont affectées sur le 014.

Poursuivre la formalisation d'accords-cadres pour améliorer notre réactivité et réduire les coûts en mutualisant les prestations.

5- Le personnel (012)

A l'issue de la première année, une adaptation de la direction a été opérée avec notamment la réorganisation de l'exploitation. Les horaires d'accueil au public ont également été adaptés pour une ouverture uniquement le matin. Les règlements des services gestion de relation clientèle et de l'exploitation ont évolué. La direction représente 40 ETP.

Un plan de formation a été approuvé et mis en œuvre dans le courant du 2nd semestre pour 3 ans. Il va permettre d'accompagner les agents transférés sur la montée en compétence et la spécialisation induite par leur nouveau poste.

6- La feuille de route

Le RPQS 2018 a mis en avant un rendement de réseau moyen pour la CCVH de 65 %. Il convient donc de poursuivre les actions de résorption de fuite.

Fin 2020, la livraison des schémas directeurs communautaires permettra d'adapter la PPI du prochain mandat à cette priorité de résorption des fuites.

La campagne de pose de compteurs radio-relevé a commencé en 2019 avec la notification à la société DIEHL pour l'approvisionnement des compteurs et à l'entreprise d'insertion LVD environnement pour la pose. Elle a commencé en novembre 2019 sur la commune de Puechabon et devrait se poursuivre durant 2 ans.

En 2020, nous allons commencer la réflexion sur la mise en place d'une supervision de l'ensemble des sites gérés par la CCVH.

7- La Programmation Pluriannuelle d'Investissement – Focus 2020

L'année 2020 va poursuivre les opérations engagées par les communes avant le transfert, mais commencer les maîtrises d'œuvre des premières opérations initiées par la CCVH avant la livraison des schémas directeurs communautaires qui devraient intervenir avant la fin de l'année 2020.

Après un classement technique selon les critères suivants :

- Actions déjà engagées par l'exploitant ou le CD34,
- Actions inscrites dans des Schéma directeur avec des financements extérieurs possibles,
- Besoins de l'exploitant
- Demandes des communes,

Il est proposé de retenir les opérations d'investissements suivantes :

A. Les besoins de fonctionnement du service

Les crédits prévus en 2020 se monteront à 105 K€ pour l'eau et 155K€ pour l'assainissement afin de permettre l'acquisition de véhicules, d'outillage, de matériel et de provisions d'inspections télévisuelles nécessaires au bon fonctionnement du service.

Puis 600 K€ seraient prévus sur le budget de l'eau pour l'opération de pose de compteurs radio relevé qui fait l'objet d'une AP/CP.

B. L'amélioration de la connaissance

Les crédits prévus s'élèveraient à 31 K€ pour l'eau et 24 K€ pour l'assainissement et qui seraient dédiés à la mise en œuvre de la supervision.

Les programmes de recherche en eau et de régularisation de DUP représenteraient 234 K€ sur le budget de l'eau.

C. Les opérations d'infrastructure

➤ *Pour l'eau potable :*

Une maîtrise d'œuvre va être initiée sur le diagnostic génie civil de certains ouvrages qui ont montré des signes de faiblesse lors du diagnostic des schémas directeurs à hauteur de 35 K€ et 150 K€ provisionnés pour faire des travaux d'urgence si besoin.

Il est proposé de conduire les travaux suivants :

- Le forage de reconnaissance à Le Pouget
- Les travaux de régularisation de la DUP autour du forage de Saint André de Sangonis
- La réhabilitation du château d'eau de Saint André de Sangonis
- Le rebouchage des puits et forages.

➤ *Pour l'assainissement :*

- Initiation des maîtrises d'œuvres des stations d'épuration suivantes : Aniane, extension de Gignac, Puechabon, St Pargoire
- Réalisation de la nouvelle STEU de Vendemian (AP/CP) avec une première tranche à 850 000 €.

D. Les opérations de réseaux

Les maîtrises d'œuvre vont être initiées pour les opérations suivantes :

Aniane - route de la Boissière
Aniane - requalification des rues du centre ancien
Gignac - ZAC la croix tranche 2
Montpeyroux – Avenue du Rosaire
Montpeyroux – renouvellement réseaux du Barry
Saint André de Sangonis – le cours Grégoire
Saint André de Sangonis – la requalification de la RD 619
St Guiraud – aménagement de la place

Au titre de l'eau potable :

Le Pouget - les priorité I du schéma directeur
St Guiraud – un surpresseur pour le quartier haut.

Au titre de l'assainissement :

Aniane – le croisement du BD Saint jean
Gignac - passage en séparatif du centre-ville
Puilacher – étude hydraulique (chemin ferret...)
St Jean de Fos – rue des écoles laïque
St Pargoire – Avenue de Plaissan
St Pargoire – route de Villeveyrac

Les travaux suivants seront réalisés :

Aniane – le lotissement Camp sauve
Jonquières- rue du pont neuf
Pouzols – rue de la fontaine au pigeons
Puechabon – RD 32 – AP/CP
Saint André de Sangonis – avenue jean Jaurès

Puis au titre de l'assainissement :

- Argelliers – le PR de la STEU
- Saint André de Sangonis – rue Léonce Gabaudan
- Saint Jean de Fos – PR de la route d'Aniane
- Saint Paul et Valmalle- PR le grand camp

Durant le vote du Budget les 6 AP/CP, initiées en début d'année, vont être réajustées en fonction des réalisations, avec un décalage du calendrier pour l'interconnexion du DRAC-CARONS suite à des problèmes de foncier et pour l'opération de la RD32 à Puéchabon suite à la validation du plan de financement des autres partenaires.

La STEU d'Aniane, va être proposée comme nouvelle Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Pour le Budget DSP EAU, il est proposé

En maîtrise d'œuvre :

- Montarnaud, Avenue de Montpellier
- Argelliers, route de la Boissière

En travaux :

- La Boissière, route de Montarnaud
- La Boissière, réalisation d'un forage de substitution (Planasses)

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de liquidation du SMEA Pic St Loup, la CCVH doit participer à l'opération du Redonnel à hauteur de 38 K€/an jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public.

Pour le Budget DSP assainissement, il est proposé de réaliser les maîtrises d'œuvre de la STEU du mas de Bellaur et de la STEU du mas d'Agrès.

8- Budget GEMAPI

Le Budget prévisionnel sera de 500 K€ comme l'année précédente avec une recette de taxe inchangée qui se montera à 330K€ comme lors de la prise de compétence en 2018.

En 2019, les plans de gestion de la Mosson et des affluents ont été réalisés. Les premiers travaux ont été initiés sur les atterrissements et le traitement de la végétation conformément aux plans de gestion de la Lergue et de l'Hérault.

En 2020, il est prévu de formaliser les DIG de la Mosson et des affluents afin de poursuivre les travaux de requalification des cours d'eau. Des interventions sont prévues dans le lit mineur sur les atterrissements et d'entretien des berges sur la Lergue et le fleuve Hérault.

Après la validation des DIG pour la Mosson et les affluents de l'Hérault, les premiers travaux seront initiés durant le 2nd semestre 2020.

V- PROGRAMMATION ET INVESTISSEMENTS ENVISAGES DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire est un document cadre qui définit les orientations de développement voulues et les objectifs fixés pour y parvenir à l'horizon 2025

Le projet de territoire : qu'est-ce que c'est, à quoi sert ?

Il s'agit d'un document sur lequel une collectivité définit les axes qui fondent son action.

C'est avant tout un document d'anticipation, de prospective, et de stratégie. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Il est à la fois l'horizon et le chemin des années qui viennent. En cela, le projet de territoire indique la volonté collective et les choix effectués pour la mise en œuvre de politiques publiques. C'est le document fédérateur pour l'ensemble du territoire, les communes, les acteurs socio-économiques, les services publics.

LES OBJECTIFS

Le projet de territoire a pour objectifs de :

- Présenter les valeurs de la communauté qui sous-tendent la conduite des politiques publiques mises en œuvre. Il donne le sens de l'action voulue par les élus

- Fixer des lignes directrices qui déterminent les actions qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire, partagées par l'ensemble des 28 communes de la Communauté de communes
- Indiquer les forces et atouts à valoriser, les handicaps et faiblesses à corriger, tout ce que qu'il est nécessaire d'entreprendre pour réussir le développement choisi

Bien avant beaucoup d'autres intercommunalités, la Vallée de l'Hérault a appris à travailler avec un projet de territoire, c'est-à-dire avec une vision globale des thématiques à prendre en compte, de la diversité des territoires, des choix budgétaires effectués. La communauté de communes a lancé en 2007, son premier projet de territoire qui a guidé les choix stratégiques dans tous les domaines de ses compétences.

Le nouveau projet de territoire de la Vallée de l'Hérault, qui émerge du précédent et renouvelle profondément le contenu de la version qui préexistait, a été approuvé il y a un an, en novembre 2016, après une première concertation publique, la réalisation d'un diagnostic partagé et actualisé puis une co-élaboration effectuée en lien avec les communes notamment sous l'égide des commissions de la CCVH.

Certains éléments à prendre en compte ont changé la nécessité de s'appuyer sur un projet de territoire :

- La loi NOTRe donne de nouvelles responsabilités aux intercommunalités d'une part et aux régions d'autre part, avec la nécessité d'organiser des formes de relation et de reconnaissance : le projet de territoire est là une pièce essentielle.
- La disparition de nombreuses lignes de subventions traditionnelles mobilisables conduit les collectivités à optimiser les dépenses, affiner les priorités, et justifier du bienfondé des demandes.

LE PROJET DE TERRITOIRE

Une démarche volontaire ambitieuse et partagée

Trois principes fondamentaux :

1 / La gouvernance participative

Défi démocratique, conséquence du besoin de participation citoyenne, et plus généralement la nécessité de mieux placer l'humain au cœur des préoccupations et des politiques publiques menées

2 / La croissance soutenable :

Défi écologique qui nécessite d'œuvrer ensemble pour la protection de l'environnement, le cadre de vie et de développer une économie et un mode de vie soutenable, plus respectueux de la biodiversité, de l'humanité, des paysages, des ressources naturelles comme de l'art de vivre qui nous est cher : éco construction, circuits courts, énergies renouvelables,

3 / L'intelligence territoriale :

Défi que représente la généralisation de l'ère numérique, l'interconnexion mondialisée, les progressions de la domotique, les développements exponentiels des services en ligne comme de l'éducation, de la formation ou encore de la médecine. Le numérique a d'ores et déjà profondément bouleversé nos modes de vie, notre rapport au temps et à l'espace.

Quatre grandes orientations thématiques, piliers du développement durable

1 – Pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emplois

2 – Pour un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

3 – Pour une qualité de vie quotidienne pour tous

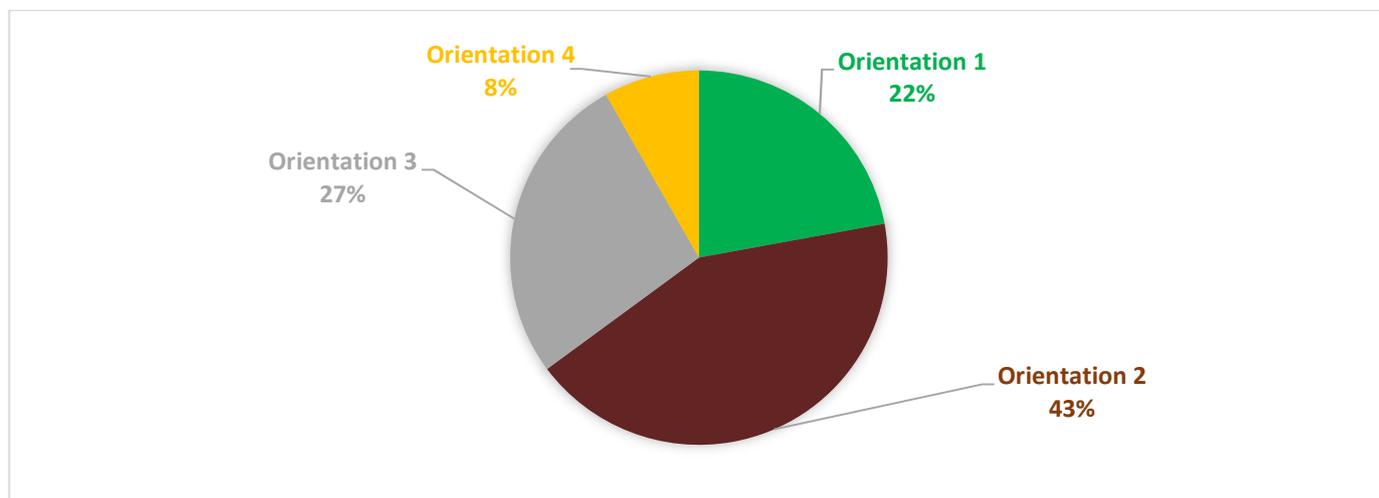
4 – Pour et par la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

Ce document pourra évoluer en fonction du contexte socio-économique, des contraintes budgétaires, des opportunités et des concertations futures. Un suivi-évaluation de mise en œuvre du Projet de Territoire sera réalisé pour procéder aux ajustements nécessaires et définir les indicateurs appropriés.

Toutes les politiques publiques élaborées, tous les programmes prévus, toutes les actions envisagées sont conçues en cohérence avec le Projet de territoire : tout se rapporte à au moins l'une des orientations énoncées ; surtout, à chaque fois, les politiques, programmes et opérations sont conçus en tenant compte de l'intérêt et de la nécessité de leur garantir une dimension en 3 D : durable, démocratique et digitale.

Pour 2020, les investissements inscrits au budget s'inscrivent dans les orientations suivantes :

- ✓ Orientation 1 : Pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi
- ✓ Orientation 2 : Pour un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
- ✓ Orientation 3 : Pour les services de vie quotidienne pour tous
- ✓ Orientation 4 : Par et pour la culture : Accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes



Ces opérations d'investissement sont réparties de la façon suivante :

- **Opérations engagées** : 1 137K€ comprenant le projet numérique, l'Abbaye d'Aniane, la bergerie ...
- **Opérations récurrentes** : 746K€ concernant les travaux des bâtiments de la CCVH, la participation au SCoT, l'acquisition de véhicules, de logiciels, de matériels informatiques ...
- **Opérations nouvelles** : 5 274K€ qui sont les acquisitions foncières, aide au développement économique, l'aménagement de la zone Passide, la Maison de l'environnement, le Mas Terrus ...

VI- BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION ANNEE 2019

Dans une volonté d'optimisation des ressources et de maillage territorial, la communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres ont élaboré et adopté fin 2015 un schéma de mutualisation des services. Depuis janvier 2016, celui-ci, tel que défini ci-après, est mis en œuvre par la communauté de communes et les communes ayant souhaité y participer.

Service	Nombre de communes adhérentes	Forme de mutualisation	Objectifs	Missions/services proposés
JURIDIQUE	8	service commun	Apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision	Mise à disposition de juristes : - Traitement des demandes écrites adressées par les commune adhérentes (peuvent saisir le service deux fois par mois) - Diffusion de notes juridiques à

				l'ensemble des communes adhérentes
OBSERVATOIRE FISCAL	11	service commun	Permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales	Mise à disposition d'un chargé de fiscalité : - Vérification sélective des locaux - Préparation et animation des CCID - Assistance fiscale
INGENIERIE URBANISME	18	service commun	Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes	Mise à disposition d'un chargé d'urbanisme : - Accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme - Appui juridique à la prise de décision en commune - Ateliers d'urbanisme
ASSISTANCE MARCHES PUBLICS	5	service commun	Apporter une expertise sur la sécurisation administrative et juridique des marchés publics	Mise à disposition d'un chargé de commande publique : Rédaction, passation et exécution de marchés publics
GROUPEMENT D'ACHAT	21	service commun	Permettre aux communes justifiant de besoins communs de se regrouper au sein du processus d'achat dans le but de réaliser des économies d'échelle.	Mise à disposition d'un chargé de commande publique : Coordination et regroupement des achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels
RESSOURCES HUMAINES	5	service commun	- Apporter une assistante technique aux communes en matière de formation - Mise en œuvre d'une démarche hygiène et sécurité.	Mise à disposition d'un chargé de formation et d'un chargé de prévention : - Formation : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes , décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra - Hygiène et sécurité : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service,

				entrainement à l'usage des extincteurs, aux évacuations
INFORMATIQUE	17	service commun	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux communes membres une assistance informatique de 1er niveau - mettre en œuvre un schéma informatique mutualisé et les projets informatiques en découlant (évolution des équipements) 	Mise à disposition d'un technicien informatique : acquisition, déploiement et maintenance matériel, assistance technique et bureautique
OPERATIONS D'AMENAGEMENT	21	mise à disposition descendante, réalisée pour une opération donnée et une durée déterminée	Accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation d'opérations, sur l'ensemble des domaines de construction (neuve ou réhabilitation) et d'infrastructure	<p>Mise à disposition de chargés d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la demande, définition du besoin et programmation - Montage financier de l'opération - Pilotage technique - Organisation des acteurs du projet - Commande de prestations - Préparation de l'exploitation de l'ouvrage

Comme chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, un bilan service par service est dressé sur les actions mises en œuvre et les potentielles évolutions envisagées pour l'année suivante.

JURIDIQUE

8 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, BELARGA, GIGNAC, LE POUGET, SAINT ANDRE DE SANGONIS, SAINT PARGOIRE et TRESSAN.

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 100%

OBJECTIFS DU SERVICE

Le service juridique commun est effectif depuis le 1er février 2016. Conformément aux termes de la convention de mutualisation afférente, chaque commune adhérente peut le saisir deux fois par mois sur demandes écrites. Le service a alors pour mission d'apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision (conseil juridique divers et précontentieux). Autrement dit, l'objectif du service juridique est, dans la mesure du possible, de proposer aux communes les meilleures solutions opérationnelles s'offrant à elles dans le respect de la réglementation mais aussi de la volonté politique exprimée.

La gestion et le traitement des contentieux ne sont pas, à ce jour, intégrés aux missions du service juridique.

BILAN DES ACTIONS MISE EN OEUVRE SUR L'ANNEE 2019

Au 15 septembre 2019, le service a totalisé 110 demandes dont 100 ont été traitées dans les délais, représentant plus de 608 heures de travail soit l'équivalent de 87 jours consacrés à la mutualisation depuis le 1er février 2016.

Le service a fait face à plusieurs types de demandes (rédaction d'actes en la forme administrative, préparation de projets de délibération, note avec préconisations, rendez-vous en mairie, relecture de conventions, etc.) nécessitant souvent plus de temps que les 4h/dossier prévus initialement dans la convention. En effet, chaque dossier a nécessité, en moyenne, 6h30 de travail.

En complément du traitement des demandes formulées par les communes membres, le service mutualisé a pris l'habitude de faire bénéficier à celles-ci les notes produites en interne qui peuvent leur présenter un intérêt (exemple : note sur les délibérations en matière de marché public).

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

En complément du traitement des demandes et des notes partagées, le service juridique mutualisé est ouvert à la création d'ateliers semestriels ayant pour objectif de présenter aux communes adhérentes les grandes lignes des réformes en cours et de l'actualité jurisprudentielle les intéressant.

OBSERVATOIRE FISCAL

II COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, ST-ANDRE-DE-SANGONIS, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL ET VALMALLE

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 45%

OBJECTIFS DU SERVICE

L'observatoire fiscal, en mettant à disposition des communes une expertise et un appui permanent, vise à permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales pour un meilleur dynamisme.

L'objectif est de faire correspondre la réalité des bases de la collectivité à celles dont dispose le cadastre et de rechercher des anomalies fiscales sur le territoire.

Ainsi, l'observatoire fiscal intervient auprès des communes en matière de :

- Vérification sélective des locaux (VSL) :
 - Établissement de listes de locaux à vérifiés
 - Suivi des travaux auprès des services fiscaux
- Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)
 - Préparation des CCID
 - Animation des CCID
- Assistance fiscale
 - Politique des taux
 - Politique d'abattement
 - Étude d'impact sur des réformes à venir etc.

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE SUR L'ANNÉE 2019

Concernant les sollicitations des communes jusqu'à présent :

- 3 communes sur 11 ont souhaité avancer sur des travaux de VSL
- 4 communes sur 11 ont sollicité le service pour la préparation de leur CCID
- 2 sollicitations par 2 des 11 communes sur des questions fiscales

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

- Poursuite des travaux de VSL dans le cadre de la convention avec la DDFIP :
 - Rectification catégorie
 - Rectification élément de confort
 - Signalisation des piscines non-imposées
- Veille juridique notamment sur la future réforme fiscale
- Préparation des CCID sur demande des communes
 - Formation des nouveaux commissaires des CCID des communes membres du service mutualisé

18 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-BAUZILLE DE LA SYLVE, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, TRESSAN, VENDEMIAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 94%

OBJECTIFS DU SERVICE

Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes pour :

- L'accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme
- L'information thématique des élus
- La mise à disposition de documents
- La réflexion autour de la fiscalité de l'urbanisme
- Des outils d'aide à la décision

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE SUR L'ANNÉE 2019

En 2019, l'évolution des missions du service s'est caractérisée par :

- Toujours moins de questions juridiques
- Les trois quarts du temps de travail consacré au suivi des PLU
- La proposition de 2 ateliers et de 2 groupes de travail

Au final, 14 PLU ont été accompagnés, 2 ateliers et 3 groupes de travail ont été animés, 2 notes juridiques, 1 règlement de voirie et 70 réponses spécifiques ont été réalisés.

Les membres de la commission sont satisfaits de la réactivité, de la disponibilité et des actions menées par le service.

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

I. Accompagnement sur le suivi des PLU :

- Accompagnement des communes dans la finalisation de leurs documents d'urbanisme.
- Proposer un accompagnement sur de nouvelles missions (évolutions document d'urbanisme, mise à jour tableau de voiries communales, études urbaines, mobilité...).

II. Appui juridique à la prise de décision en commune :

- Enquêter de nouveaux les communes pour savoir si elles auraient besoin de rédaction de notes juridiques sur des thèmes spécifiques.
- Proposer des fiches juridiques de synthèse sur les questions mails les plus fréquentes.

- Trouver un moyen d'archiver les questions-réponses faites par mail pour faciliter la transmission d'information en interne.

III. Ateliers d'urbanisme :

- Restitution du règlement de voirie rédigé pour fin 2019. Mobiliser le groupe de travail pour un nouveau travail co-construit avec les communes en 2020.
- Proposer de nouveaux Ateliers d'urbanisme en 2020 à partir de l'analyse des besoins juridiques des communes.

ASSISTANCE MARCHES PUBLICS

5 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, LE POUGET, ST PARGOIRE ET TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 40%

OBJECTIFS DU SERVICE

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance marchés publics était d'apporter une aide dans la rédaction, la passation et l'exécution des marchés publics afin de les sécuriser juridiquement.

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE SUR L'ANNÉE 2019

Nombre de marchés lancés pour le compte des communes : 4

- Pour Le Pouget :
 - Un marché en cours d'exécution concernant « Travaux de réhabilitation du CAMPOTEL»
 - Un marché en cours de publication : « Mise aux normes et de rénovation de l'EHPAD Raoul BOUBAL » (environ 375 000 € HT)
- Pour Tressan :
 - Un marché pour les travaux de rénovation du château
- Pour Argelliers :
 - Un marché est en cours d'exécution concernant « Mission de maîtrise d'œuvre – construction d'un groupe scolaire »

EVOLUTION DU SERVICE POUR 2020

Une relance des communes adhérentes est prévue afin qu'elles fassent appel à ce service trop peu utilisé jusqu'à maintenant. De plus, le service marchés pourra envoyer à ces mêmes communes des exemples de marchés afin de les informer sur l'aide qu'elles pourraient recevoir dans le cadre du service mutualisé.

ACHAT

21 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTARNAUD, PLAISSAN, POUZOLS, PUILACHER, ST ANDRE DE SANGONIS, ST GUIRAUD, ST JEAN DE FOS, ST PARGOIRE, ST SATURNIN ET TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : aucune commune

OBJECTIFS DU SERVICE

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance groupement d'achats était de coordonner et regrouper les achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels afin de réaliser des économies d'échelle.

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2019

- Organisation d'une commission de gestion paritaire en juin 2019
- Recensement des besoins en matière de prestations de contrôles réglementaires

ORIENTATION POUR L'ANNEE 2020

Dans la même perspective que le groupement d'achat de prestations en matière de contrôle réglementaire des bâtiments et installations publics, les communes réfléchissent à d'autres groupements d'achat de prestations ou fournitures.

En matière d'assurances, il conviendra de s'allier d'un AMO spécialisé pour recenser les besoins de chaque commune. La rémunération de cet AMO serait intégralement prise en charge par les communes intéressées par cette mesure.

RESSOURCES HUMAINES

5 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, SAINT-PARGOIRE, TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 80%

OBJECTIFS DU SERVICE

Le service ressources humaines commun, formation restreinte du service ressources humaines de la CCVH est chargé des domaines suivants :

- Formation : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes (CACES, habilitations électriques, SST, PSCI...) et des formations statutaires obligatoires (intégration, professionnalisation au 1er emploi, tout au long de la carrière, prise de poste à responsabilité), décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra.
- Hygiène et sécurité : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service, entraînement à l'usage des extincteurs, entraînement aux évacuations, ...

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2019

A- FORMATION

Actions réalisées :

Dans le cadre de la mutualisation de la formation, un certain nombre de formations ont été programmées et proposées aux communes adhérentes.

Formations réalisées :

- **Habilitations électriques BS-BT :**
Session du 27 au 28 juin 2019 et du 12 au 13 septembre 2019.
- **Itinéraire management**
Le tableau de bord comme outil de management du 31 janvier au 1 février + 1 avril 2019 ; du 4 au 5 février + 2 avril 2019 et du 7 au 8 février + 11 avril 2019
L'animation de réunion d'équipe et de service du 18 au 19 avril 2019 ; du 11 au 12 mars 2019 et du 28 au 29 mars 2019
- **Compétences des membres du CHSCT**
Le développement des compétences du 26 au 27 septembre 2019 + 1 journée à distance
L'approfondissement des compétences le 4 novembre 2019 + 1 journée à distance
- **Séminaire petite enfance**

B- HYGIENE ET SECURITE

Ce volet de la mutualisation est moins avancé. Aucune sollicitation des communes n'a été reçue dans ce domaine. Cette compétence ainsi que des actions précises sont en cours de développement.

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

A- FORMATION

Programmation envisagée pour 2020 :

- Sauveteurs secouristes du travail/PSC I
- Formation destinée aux ALSH
- Séminaire petite enfance
- Nouveau module itinéraire management
- Actualités RH : Mise en œuvre Loi de Transformation de la Fonction Publique, PPR, CITIS ...

B- HYGIENE ET SECURITE

- Développer un réseau hygiène et sécurité du territoire :
 - Fréquence proposée 1x / trimestre
 - Partage des connaissances acquises / actions menées sur la période précédente
 - Partage d'expériences
- Partager les outils :
 - Documents obligatoires (Document unique, registres, ...)
 - Procédures
- Formations obligatoires et habilitations
- État avancement

INFORMATIQUE

17 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 76%

OBJECTIFS DU SERVICE

- Apporter aux communes membres une assistance de 1er niveau consistant en la mise à disposition d'un technicien informatique à mi-temps (acquisition, déploiement et maintenance matériel, assistance technique et bureautique)
- Conduire des projets s'articulant autour de 2 axes : création et animation du schéma informatique mutualisé et conduite des projets informatiques en découlant

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2019

En 2019, les activités réalisées auprès des communs membres ont principalement consisté en des installations (42%), des services d'audit, études et conseils (22%), et des dépannages (17%).

Il est à noter que les activités d'installation (logiciel, matériel, système) sont en nette hausse par rapport à 2018 (+110%), du fait notamment de l'installation d'un serveur informatique dans plusieurs communes.

30% du temps de travail du DSI disponible a été utilisé en 2019 pour la mutualisation, (38% en 2018), et 67% du temps du technicien disponible (35% en 2018).

Au total, 105 jours ont été consacrés à la mutualisation par le service informatique, soit 473 heures d'intervention.

Sur la période 2017-2021, le groupement de commande « reprographie » aura permis une économie de 565 000 € TTC. Pour celui de la « téléphonie », en cours de passation, les économies sont estimées à 326 400 € TTC.

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

Suite à la réglementation générale sur la protection des données entrée en vigueur le 25/05/2018, et compte-tenu de l'absence de réactivité du centre de gestion avec lequel quelques collectivités ont contractualisé, l'opportunité d'utiliser le service mutualisé pour se mettre en conformité est soulevée. Cette mise en conformité passe soit par la création d'un poste de délégué à la protection des données mutualisé, soit par un marché de prestation de service via le groupement de commande du service auprès d'un cabinet spécialisé. Cette mutualisation sera d'autant plus opportune et intéressante qu'un grand nombre de communes y participe, sachant qu'il est toujours possible d'intégrer de nouvelles communes au noyau de base.

OPERATIONS D'AMENAGEMENT

21 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LAGAMAS, LE POUGET, MONTARNAUD, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, ST-SATURNIN DE LUCIAN, TRESSAN, VENDEMIAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 34%

OBJECTIFS DU SERVICE

Assistance technique dans deux domaines (construction ou infrastructure) pour le compte des communes ayant délibéré en faveur de ce service mutualisé.

Le service vise à accompagner le maître d'ouvrage tout au long de la réalisation de l'opération, la commune conservant l'ensemble de son pouvoir de décision pour opérer les différents choix et gérer l'opération, en se faisant aider et conseiller :

- Analyse de la demande, définition du besoin et programmation,
- Montage financier de l'opération,
- Pilotage technique,
- Organisation des acteurs du projet,
- Commande de prestations
- Préparation de l'exploitation de l'ouvrage

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2019

Depuis 2016, 11 conventions ont été signées avec 7 communes, 1 convention est en cours de signature. Parmi ces conventions, 5 se sont achevées, dans le respect des délais fixés par conventionnement, suite à la finalisation des travaux.

35% du temps de travail du service opération d'investissement et patrimoine communautaire a été consacré aux opérations mutualisées en 2019.

Pour le 1er semestre 2019, 30,75 jours du service ont été utilisés, soit 13% d'ETP.

Concernant les opérations d'aménagement :

5 opérations ont été finalisées en 2019 :

- Ruelles et Place des Pénitents–Aniane–610 000 € HT
- Accessibilité de la Mairie et réhabilitation des rues adjacentes–Jonquières–140 000 € HT
- Mise en accessibilité des espaces publics–Pouzols–69 000 € HT
- Restructuration du Camping de l'Affénage et hébergements légers–Le Pouget–930 000 € HT
- Réhabilitation du Campotel–Le Pouget–450 000 € HT

5 opérations sont à ce jour prises en charge par le service :

- Construction d'un groupe scolaire–Argelliers–1 256 000€HT

- Travaux et mise en accessibilité de l'Ehpad–Le Pouget–467 500€HT
- Construction d'une salle multiactivité–la Boissière–227 000€HT (démarrage des travaux en 2020 conditionné par l'obtention des financements)
- Mairie et cœur urbain–Saint Paul et Valmalle–650 000€HT (démarrage des travaux en 2020 conditionné par l'obtention des financements)
- Requalification de la rue du Pont Neuf–Jonquières–170 000€HT
- Requalification du Boulevard Louis MARRES - Aniane – 880 000 € HT de travaux estimé – conventionnement en cours

Soit un total de 3 800 000 € HT de travaux

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2020

Il est à noter que le plan de charge du service est complet jusqu'en 2021.

De nouvelles opérations en termes d'études de programmation pourront être envisagées à la fin de l'année 2020 (le nombre sera à déterminer en fonction de la complexité des opérations).

CONCLUSION GENERALE

L'année 2020 va être une année charnière pour la mutualisation des services puisque dans la perspective de la révision obligatoire du nouveau schéma en 2021, la communauté de communes vient d'engager un bureau d'études afin de réaliser son évaluation. Les objectifs visés par celle-ci sont les suivants :

- porter le regard sur les résultats et effets du schéma sous différents angles : qualité du service rendu, économies et coûts, partage des moyens et expertises, synergies créées...
- identifier les freins et leviers de la mise en œuvre : fonctionnement et dimensionnement des services, mobilisation des acteurs, pilotage du schéma...
- identifier des pistes et scénarios d'évolution du schéma de mutualisation pour la période 2021-2026.